



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 juin 2026

Publié sur le site www.epf-alsace.fr le 24.07.2026

DATE DE CONVOCATION :
17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 60
Présents : 26
Pouvoirs : 18
Votants : 26

VOTE :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/070**

OBJET : Installation des
membres de l'Assemblée
Générale nouvellement
désignés

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

24 JUL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le trente juin deux mille vingt-six à 14h00, l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réunie à l'Hôtel de Région à Strasbourg sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 17 juin 2026.

Présents : Mmes FISCHER Marie-Reine, LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, ROTT Cornélia, ROVIGO Fabienne, TROENDLE Catherine, MM. BENTZ Hervé, BRUNISSEN Christophe, CLEMENT Sébastien, CORNEC Jacques, EICHWALD Claude, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, GEYLLER Laurent, ISEL Roger, JEHL Laurent, LEGENFELDER Daniel, MAMOSSER Pierre, MEYER Paul, MULLER Dominique, NEUMANN Rémy, OTT Auguste, ROSIO Philippe, ROUSSEL Yann, SOHLER Olivier, WEIGEL Éric.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes IZACARD Anne, OTTMANN Aurélie, SCHWARTZ Martine, MM. BURCKEL Laurent, DISCHINGER Pierre, ENSMINGER Fabrice, ERBS André, FISCHER Bernard, JANUS Serge, JEHL François, JORDAN Fabian, MARCHAL Xavier, MARTIN Roland, NICOLAS Thierry, PREVE Jean-Paul, SCHAEFFER Serge, TURRI Pascal, WENDLING Marc.

Excusés : Mmes ALOIRD Régine, BARRIERE Caroline, BAUER Simone, BRADAT Arlette, DANGELSER Annaïck, FABRE Murielle, HESTIN Noëlle, JUNG Pauline, LALLEMAND Nathalie, MILLION Lara, OBERLE Fabienne, OBERLE Marie-Pierre, REYS Caroline, ROEHLLY Sylvie, SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, SCHNEIDER Elisabeth, STIMPL Marie-Madeleine, WOLFHUGEL Christiane, MM. BEHE Jean-Marie, BELTZUNG Maxime, BIEHLER Jean, BIHL Pierre, BRESCHBÜHL Philippe, BURG André, DA CRUZ Gauthier, DURAND Arnaud, ENGELMANN Didier, ESCHRICH Emmanuel, FUCHS Christian, FUCHS Pierre, GASSER Lucien, GISSY BERTRAND, GUTHMANN Frédéric, HAEGY Julien, HOELT René, HOFFSTETTER Éric, HUBER Alain, JACOBBERGER Thierry, KANNENGIESER Bernard, KAUFFMANN Thierry, Klein François, KLEITZ Francis, KLETHI Éric, KLIEBER Jean, KNOBLOCH Christophe, KRIEGER Laurent, LITTNER Yannick, LOBSTEIN Claude, LORENTZ Michel, LUTZ Claude, MULLER Claude, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OHREL Christophe, PFENDLER Pierre, RAFFNER Jean-Noël, REEB Bruno, RIEGERT Patrick, ROHMER Jean-Marie, ROUX Olivier, SAUTIVET Thierry, SCHALL Stéphane, SCHERRER Manuel, SCHILDNECHT Jean-Luc, SCHNEBELLEN Charles, SIEGRIST Gabriel, SIGRIST Philippe, SINGLER Aristide, SIX Nicolas, STORCK Sébastien, TSCHAEN Pascal, WENTZ Nicolas, WILHELM Patrick, ZIMMERMANN Christian, ZIMPLER Jean, ZOTTNER Dany.

DATE DE CONVOCATION :
 17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
 Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
 En exercice : 60
 Présents : 26
 Pouvoirs : 18
 Votants : 26

VOTE :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Délibération n°
2026/070

OBJET : Installation des
 membres de l'Assemblée
 Générale nouvellement
 désignés

La Présidente certifie que la
 présente délibération a été
 déposée en Préfecture du
 Bas-Rhin au titre du contrôle
 de légalité, et qu'il a été
 procédé aux formalités de
 publication et/ou de
 notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le
24 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Assistaient également : Mmes DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, SURIEUX Romane, TURPIN Anise, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian, REDELSPERGER Vivien, STOLTZ Pascal.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Président rappelle que l'Assemblée Générale désigne en son sein les membres du Conseil d'Administration selon les dispositions statutaires en vigueur. Elle précise également que le/la Président(e) de l'EPF est désigné(e) au sein et par le Conseil d'Administration. Elle poursuit ainsi l'exercice de ses fonctions jusqu'à la réunion du prochain Conseil d'Administration dont l'installation est prévue ce jour et la séance d'installation le 16 septembre 2026.

Monsieur le Directeur rappelle les modalités de représentation des collectivités membres au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace. Cette dernière est constituée de 60 délégués titulaires et 60 délégués suppléant représentant les 39 collectivités membres comme suit :

Catégorie	Règles de représentation par membre	Nombre de membres	Nombre d'élus désignés au sein de l'AG
Région Grand Est	3 titulaires - 3 suppléants	1	3 titulaires - 3 suppléants
Collectivité européenne d'Alsace	3 titulaires - 3 suppléants	1	3 titulaires - 3 suppléants
EPCI de moins de 30 001 hab.	1 titulaire 1 suppléant	24	24 titulaires - 24 suppléants
EPCI de 30 001 à 50 000 hab.	2 titulaires - 2 suppléants	9	18 titulaires - 18 suppléants
EPCI de plus de 50 000 hab.	3 titulaires - 3 suppléants	4	12 titulaires - 12 suppléants
TOTAL :		39 membres	60 titulaires 60 suppléants

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués en Assemblée Générale prend fin de plein droit à l'expiration du mandat pour lequel ils ont été désignés. Ainsi aujourd'hui seuls les délégués représentant les EPCI sont renouvelés, par suite des élections municipales de mars 2026, les délégués représentant la Région Grand-Est et la CeA étant maintenu jusqu'aux prochaines élections régionales et cantonales.

Par suite de la réception de l'ensemble des délibérations prises par les EPCI membres pour désigner leurs délégués au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace, la composition de cette instance est arrêtée comme suit au 30 juin 2026 :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le **24 JUL. 2026**

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE



DATE DE CONVOCATION :
17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 60
Présents : 26
Pouvoirs : 18
Votants : 26

VOTE :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/070

OBJET : Installation des
membres de l'Assemblée
Générale nouvellement
désignés

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le
24 JUL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Délégués Titulaires (60)	Délégués Suppléants (60)
FISCHER Bernard	ALOIRD Régine
NICOLAS Thierry	JUNG Pauline
ZIMMERMANN Christian	TSCHAEN Pascal

Région GRAND EST
3 Titulaires / 3 Suppléants

Collectivité européenne d'Alsace
3 Titulaires / 3 Suppléants

LEHMANN Marie-Paule	BIHL Pierre
MILLION Lara	KLEITZ Francis
KRIEGER Laurent	WOLFHUGEL Christiane

EPCI de moins de 30 001 habitants 24 titulaires / 24 suppléants	CDC d'Alsace Bossue (24.2344 hab)	FENRICH GUY	ENGELMANN DIDIER
	CDC de la Basse Zorn (17.979 hab)	ROEHLI Sylvie	HOFFSTETTER Eric
	CDC Hanau La Petite Pierre (26.466 hab)	ENSMINGER Fabrice	EICHWALD Claude
	CDC du Kochersberg (27.309 hab)	ROUSSEL Yann	LITTNER Yannick
	CDC Mossig et Vignoble (25.208 hab)	JEHL François	SINGLER Aristide
	CDC de l'Outre Forêt (16.476 hab)	MAMMOSSER Pierre	ROUX Olivier
	CDC du Pays de Barr (24.391 hab)	CORNEC Jacques	OHREL Christophe
	CDC Niederbronn-les-Bains (23.567 hab)	ROSIO Philippe	KLIEBER Jean
	CDC du Pays de Ribeauvillé (18.501 hab)	SCHNEIDER Elisabeth	SEGRIST Gabriel
	CDC du Pays de Rouffach (13.440 hab)	OTT Auguste	LALLEMAND Nathalie
	CDC du Pays de Ste Odile (20.470 hab)	BENTZ Hervé	HOELT René
	CDC Pays de Wissembourg (16.091 hab)	ROTT Cornélia	KLEIN François
	CDC du Pays de la Zorn (16.403 hab)	WENDLING Marc	LENGENFELDER Daniel
	CDC de la Plaine du Rhin (18.576 hab)	WEIGEL Eric	LOBSTEIN Claude
	CDC des Portes de Rosheim (18.788 hab)	MULLER Régis	LUTZ Claude
	CDC Ried de Marckolsheim (20.938 hab)	KNOBLOCH Christophe	SCHMIDT-TRINGLER Isabelle
	CDC Sauer-Pechelbronn (17.685 hab)	ISEL Roger	SCHERRER Manuel
	CDC Sud Alsace Largue (22.852 hab)	JACOBBERGER Thierry	WILHELM Patrick
	CDC du Val d'Argent (9.215 hab)	MARCHAL Xavier	HESTIN Noëlle
	CDC Vallée de la Bruche (20.982 hab)	BRUNISSEN Christophe	REEB Bruno
	CDC Vallée Doller et Soultzbach (16.261 hab)	GAUGLER Jean	BELTZUNG Maxime
	CDC Vallée de Kaysersberg (16.366 hab)	SCHWARTZ Martine	RAFFNER Jean-Noël
	CDC Vallée de Munster (16.566 hab)	DISCHINGER Pierre	BRESCHBÜHL Philippe
	CDC Vallée de Villé (11.058 hab)	JANUS Serge	ESCHRICHE Emmanuel

EPCI de 30 001 à 50 000 habitants 18 titulaires / 18 suppléants	CDC du Canton d'Erstein (49.795 hab)	JEHL Laurent	SCHAAL Stéphane
	CDC du Pays Rhénan (37.828 hab)	KLETHI Eric	ROHMER Jean-Marie
	CDC Alsace Rhin-Brisach (34.687 hab)	SCHAEFFER Serge	BAUER Simone
	CDC du Pays de Saverne (36.384 hab)	LORENTZ Michel	SIGRIST Philippe
	CDC Région de Guebwiller (39.078 hab)	NAEGELIN Bruno	SAUTIVET Thierry
	CDC Région Molsheim-Mutzig (41.470 hab)	STORCK Sébastien	BRADAT Arlette
	CDC de Sélestat & Territoires (38.024 hab)	MULLER Dominique	OBERLE Marie-Pierre
	CDC du Sundgau (48.919 hab)	BURCKEL Laurent	HUBER Alain
	CDC de Thann-Cernay (38.559 hab)	MARTIN Roland	MULLER Claude
		OTTMANN Aurélie	SIX Nicolas
		FISCHER Marie-Reine	HAEGY Julien
		CLEMENT Sébastien	BEHLER Jean
		GEYLLER Laurent	REYS Caroline
		SOHLER Olivier	OBERLE Fabienne
		LOTH Sophie	DANGELSER Anneick
		RIEGERT Patrick	KAUFFMANN Thierry
		SCHNEBELLEN Charles	WENTZ Nicolas
		FUCHS Christian	FUCHS Pierre

EPCI de plus de 50 000 habitants 12 titulaires / 12 suppléants	Saint-Louis Agglomération (86.840 hab)	TURRI Pascal	GASSER Lucien
	Communauté d'Agglomération de Haguenau (101.279 hab)	TROENDLE Catherine	KANNENGIESER Bernard
		GISSY Bertrand	PFENDLER Pierre
		ERBS André	DA CRUZ Gauthier
		BURG André	ZOTTNER Dany
	Mulhouse Alsace Agglomération (278.063 hab)	IZACARD Anne	ZIMPFER Jean
		GUTHMANN Frédéric	BEHE Jean-Marie
		JORDAN Fabien	SCHILDKNECHT Jean-Luc
		NEUMANN Rémy	STIMPL Marie-Madeleine
	Eurométropole de Strasbourg (527.727 hab)	DURAND Amaud	BARRIERE Caroline
		MEYER Paul	FABRE Murielle
		PREVE Jean-Paul	ROVIGO Fabienne

Monsieur le Directeur rappelle que les membres du Conseil d'Administration devront être désignés parmi les membres de l'Assemblée Générale ainsi installés.

DATE DE CONVOCATION :
17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 60
Présents : 26
Pouvoirs : 18
Votants : 26

VOTE :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/070

OBJET : Installation des
membres de l'Assemblée
Générale nouvellement
désignés

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

24 JUL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Il est demandé aux membres de l'Assemblée Générale de prendre acte de la nouvelle composition de l'Assemblée Générale et de l'installer dans ses fonctions.

DELIBERATION N° 2026/070

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Zorn en date du 9 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 20 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue en date du 23 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes d'Alsace Rhin Brisach en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Basse Zorn en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Niederbronn-lès-Bains en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de Villé en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Guebwiller en date du 28 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Hanau La Petite Pierre en date du 28 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de

DATE DE CONVOCATION :

17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 60

Présents : 26

Pouvoirs : 18

Votants : 26

VOTE :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/070**

OBJET : Installation des
membres de l'Assemblée
Générale nouvellement
désignés

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

24 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

communes de la Mossig Vignoble en date du 28 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Canton d'Erstein en date du 29 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux en date du 29
avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Pays de Sainte Odile en date du 29 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Ried de Marckolsheim en date du 29 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en date du 29 avril
2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Sundgau en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Val d'Argent en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Kochersberg en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de Molsheim-Mutzig en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Pays de Saverne en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 30 avril
2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de Ribeauvillé en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes du Pays Rhénan en date du 4 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de la Vallée de la Bruche en date du 4 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes des Portes de Rosheim en date du 5 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil de communauté de Saint Louis
Agglomération en date du 6 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté

DATE DE CONVOCATION :

17 juin 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 60

Présents : 26

Pouvoirs : 18

Votants : 26

VOTE :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/070**

OBJET : Installation des
membres de l'Assemblée
Générale nouvellement
désignés

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

24 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

d'Agglomération de Haguenau en date du 7 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes Sauer-Pechelbronn en date du 11 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de Thann-Cernay en date du 12 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de la Vallée de Munster en date du 12 mai 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de Kaysersberg en date du 4 juin 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de
communes de la Plaine du Rhin en date du 10 juin 2026 ;

Considérant qu'il résulte des échanges avec la Communauté de
communes du Pays de BARR que le conseil communautaire en date du
2 juillet 2026 désignera comme délégué titulaire Monsieur Jacques
CORNEC et comme délégué suppléant Monsieur Christophe OHREL ;

Considérant qu'il résulte tant des échanges avec la Communauté de
communes du Pays de Wissembourg que de la délibération du conseil
communautaire en date du 1^{er} juin 2026 que les membres délégués à
l'EPF d'Alsace en tant que titulaire et suppléant seront respectivement
Monsieur François KLEIN et Madame Cornélia ROTT ;

***Les délégués, à l'unanimité, prennent acte de la nouvelle
composition de l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace et
l'installe dans l'ensemble de ses missions et attributions.***

Date de la convocation jeudi 02 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 09 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain HIPP, Président
Élus : 35 - En fonction : 35 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés : 35

Alain HIPP, Marine SCHMITT, Eric SCHAEFFER, Virginie ZIMMERMANN, Mathieu LANG, Jean-Georges HAMMANN, Benoit MASSE, Philippe DETTUNG, Michèle GARCIA, Christophe LUTZ, Carine DURR, Jean-Luc KAUFFMANN, Laurence VOLLMAR, Philippe ULRICH, Sylvie WILT, Jean-Marc WINCKEL, Véronique MENGUS-CHENNEVELLE, Patrick LENTZ, Raymond MARZOLF, Antoine GUERREIRO, Daniel LENOCHFELDER, Raphaël NIEHL, Jonathan FOURNAISE, Pascal WICKER, Marie-Paule LEHMANN, Xavier ULRICH, Véronique ERNEWEIK, David BEUCHER, Viviane PAULEN, Vincent VALENTIN, Raphaël GEYER, Étienne SCHMITT, Jean-Luc ECKART, Sophie GOETHY, Marc WENDLING, Céline FRANCK, Xavier REMOND, Jacqueline COLIN

Dont pouvoirs : 00

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH

Délibération DCC1449/04/2026

5 - Institutions et vie politique
5.3 Désignation de représentants

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'Établissement
Public Foncier d'Alsace

Les Établissements Publics Fonciers (EPF) sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui mènent des procédures permettant l'acquisition et la gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt public.

Ils jouent un rôle important dans l'aménagement et le développement durable du territoire, car ils sont des outils spécialisés et pertinents face aux enjeux que rencontrent notre société et nos territoires. Ainsi, la maîtrise du foncier apparaît souvent indispensable pour planifier la consommation foncière et la maîtrise des coûts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

> DÉSIGNE, en tant que membre TITULAIRE, Marc WENDLING.

> DÉSIGNE, en tant que membre SUPPLÉANT, Daniel LENGENFELDER.

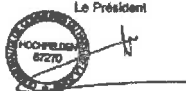
Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le

10 AVR. 2026

Le Président

Le Secrétaire



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 14 avril 2026

88 élus présents (103 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS : DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
(2026/53C/5.3.4)**

Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération procède à la désignation de ses représentants au sein des associations et organismes divers, dont la liste figure en pièce jointe.

PJ : (1)

- Liste des associations et organismes divers

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

[illegible][illegible][illegible]

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

[illegible]

Thèmes		Noms de personnes	
Santé		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
Transport		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
Drogues, Police, etc. et sécurité		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
Général		1	
		2	
		3	
		4	
		5	

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

[illegible][illegible]

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2026
- publication le : 28 AVR. 2026

JME

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

Séance ordinaire

Convocations individuelles, ordre du jour et agenda	Salle CCARB - Salle BUEB
Ordre du jour publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le	Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 20h35
Présidence	27 avril 2026
Secrétaire de séance	Thierry SAUTIVET
	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41
Titulaires présents	33
Suppléants présents	3
Procurations	3
Absents non représentés	2

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH DANS CERTAINES INSTANCES EXTERIEURES

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants dans les organismes ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1, L. 5211-7, L. 5721-1 et L. 5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022 portant statuts de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

Vu la décision à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire de ne pas voter au scrutin secret pour procéder aux désignations de ses représentants dans les instances extérieures mentionnées ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 087-507679033-20260630-2026_070-DE

EHPAD « LES MOLENES »

Les statuts de l'EHPAD « Les Molènes » fixent le nombre de représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au sein du Comité directeur de l'EHPAD à 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les 7 représentants titulaires et les 7 représentants suppléants qui siègeront au Comité Directeur de l'EHPAD :

Le Président propose les candidatures suivantes :

- 7 titulaires : Liliane HOMBERT, Stéphane SENEZ, Bruno NAEGELIN, Jérôme HEGY, Caroline GROTZINGER, Joseph Di GIANO, Bertrand MUESSER.
- 7 suppléants : Josiane BIGEL, Robert KOHLER, Christine SCHWARTZ, Betty MULLER, Christine SOLLER, Elodie BABULA, Christophe ROUX.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger au Comité Directeur de l'EHPAD :

- 7 titulaires : Liliane HOMBERT, Stéphane SENEZ, Bruno NAEGELIN, Jérôme HEGY, Caroline GROTZINGER, Joseph Di GIANO, Bertrand MUESSER.
- 7 suppléants : Josiane BIGEL, Robert KOHLER, Christine SCHWARTZ, Betty MULLER, Christine SOLLER, Elodie BABULA, Christophe ROUX.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L2121-21 et L5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au sein de l'EHPAD « Les Molènes », prennent effet immédiat.

Syndicat Mixte Maison d'Accueil Personnes Agées Kunheim (SYMAPAK)

La Communauté de Communes doit désigner 15 représentants au sein du Syndicat Mixte Maison d'Accueil Personnes Agées Kunheim (SYMAPAK) :

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les 15 représentants qui siègeront à l'Assemblée du SYMAPAK :

Le Président propose les candidatures suivantes :

- 15 personnes : Jill KÖPPE-RITZENTHALER ; Sylvie URBAN ; Daniel HAYDL ; Didier WEISSEIMER ; Franck LATTELLA ; Monique DIDELOT ; Michel BUCKEL ; Alain KUNEGEL ; Robert KOHLER ; Josiane BIGEL ; Mirko PASQUALINI ; Claude SCHAAAL ; Brigitte SCHULTZ ; Fabien FURDERER ; Arlette BRADAT ; CATHERINE WEYMANN.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger à l'Assemblée du SYMAPAK :

- 15 personnes : Jill KÖPPE-RITZENTHALER ; Sylvie URBAN ; Daniel HAYDL ; Didier WEISSEIMER ; Franck LATTELLA ; Monique DIDELOT ; Michel BUCKEL ; Alain KUNEGEL ; Robert KOHLER ; Josiane BIGEL ; Mirko PASQUALINI ; Claude SCHAAAL ; Brigitte SCHULTZ ; Fabien FURDERER ; Arlette BRADAT ; CATHERINE WEYMANN.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au sein du SYMAPAK, prennent effet immédiat.

PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Rhin Vignoble Grand Ballon

Le Conseil Communautaire doit désigner 8 titulaires et 8 suppléants au PETR.

Le Président propose les candidatures suivantes :

- 8 titulaires : Thierry SAUTIVET, Christine SCHWARTZ, Philippe MAS, Jill KÖPPE-RITZENTHALER, Brigitte SCHULTZ, Bruno NAEGELIN, Sébastien STORCK, Michel DECKERT-DIESEL.
- 8 suppléants : Betty MULLER, Mirko PASQUALINI, Stéphane SENEZ, Frédéric JENNY, Vivien GARNIER, Jacky SITTNER, Elodie FUCHS, Jérôme HEGY.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger à l'Assemblée du PETR :

- 8 titulaires : Thierry SAUTIVET, Christine SCHWARTZ, Philippe MAS, Jill KÖPPE-RITZENTHALER, Brigitte SCHULTZ, Bruno NAEGELIN, Sébastien STORCK, Michel DECKERT-DIESEL.
- 8 suppléants : Betty MULLER, Mirko PASQUALINI, Stéphane SENEZ, Frédéric JENNY, Vivien GARNIER, Jacky SITTNER, Elodie FUCHS, Jérôme HEGY.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach à l'Assemblée du PETR, prennent effet immédiat.

PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) – Dispositif LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

Le programme LEADER est un programme européen qui permet de cofinancer des projets publics et privés sur les communes constitutives du Groupe d'Action Locale Rhin-Vignoble-Grand Ballon (GAL RVGB).

Les projets sollicitant une subvention LEADER sont étudiés et sélectionnés au fil de l'eau, par le Comité de Programmation, organe délibérant du GAL RVGB.

Le Comité de Programmation est composé de représentants publics et de représentants de la sphère privée.

Le Conseil Communautaire doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au Comité de Programmation (fonctionnement en binômes paritaires).

Le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Bruno NAEGELIN	Jill KÖPPE-RITZENTHALER
Christine SCHWARTZ	Lionel KRETZ

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants ci-dessous pour siéger au Comité de Programmation :

Titulaires	Suppléants
Bruno NAEGELIN	Jill KÖPPE-RITZENTHALER
Christine SCHWARTZ	Lionel KRETZ

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

Le Conseil Communautaire doit désigner 4 titulaires et 2 suppléants pour siéger à l'Assemblée du SITDCE

Le Président propose les candidatures suivantes :

- 4 titulaires : Michel DECKERT-DIESEL, Josiane BIGEL, Betty MULLER, Mirko PASQUALINI
- 2 suppléants : Pierre VOGEL, Vivien GARNIER

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants suivants pour siéger à l'Assemblée du SITDCE :

• Titulaire : M. KÖPPE-RITZENTHALER

• Suppléant : Frédéric JENNY

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

ADAUHR

Le Conseil Communautaire doit désigner 1 représentant et 1 suppléant pour siéger à l'assemblée générale.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaire : Thierry SAUTIVET
Suppléant : Sébastien STORCK

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants ci-dessous pour siéger à l'assemblée générale de l'ADAUHR :

Titulaire : Thierry SAUTIVET
Suppléant : Sébastien STORCK

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Maison de la Nature du Vieux Canal

Le Conseil Communautaire doit désigner 1 représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'organisme.

Le Président propose la candidature suivante :

- Brigitte SCHULTZ

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner le représentant ci-dessous auprès du Conseil d'Administration de la Maison de la Nature du Vieux Canal :

Brigitte SCHULTZ

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, la désignation du représentant de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prend effet immédiat.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire)

L'élaboration des phases 1 à 4 du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire (PCAET) a été déléguée au PETR Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017. L'élaboration des phases 5 et 6 sera réalisée par la CCPRB.

Le Conseil Communautaire doit désigner 1 élu référent PCAET et 1 technicien référent PCAET (Corinne FLOTA, Responsable du Pôle Aménagement Urbanisme Environnement de la CCPRB)

Le Président propose la candidature suivante :

- Brigitte SCHULTZ

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner le référent PCAET :

Brigitte SCHULTZ

Corinne FLOTA, Responsable du Pôle Aménagement Urbanisme Environnement de la CCARB, est nommée en qualité de technicienne référente PCAET.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, la désignation de l'élu et du technicien référents prennent effet immédiat.

EPF (Etablissement Public Foncier d'Alsace)

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF), le Conseil Communautaire doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui siégeront lors de l'assemblée générale.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaires : Bruno NAEGELIN, Sébastien STORCK
Suppléants : Thierry SAUTIVET, Ariette BRADAT
Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants ci-dessous pour siéger à l'assemblée générale d'EPF Alsace :

Titulaires : Bruno NAEGELIN, Sébastien STORCK

Suppléants : Thierry SAUTIVET, Ariette BRADAT

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

Le Conseil Communautaire doit désigner 1 représentant pour siéger à l'assemblée du SIEPI.

Le Président propose la candidature suivante : Roger GROSHAENY

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné la proposition du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner le représentant suivant pour siéger à l'assemblée du SIEPI :

Roger GROSHAENY

En l'absence d'autre candidat et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, la désignation du représentant de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach à l'assemblée du SIEPI, prend effet immédiat.

SMRA68 (Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin)

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68), le Conseil Communautaire doit désigner 2 délégués titulaires représentant la CCARB au Comité Syndical.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Sébastien FRECHARD et Pierre VOGEL

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les délégués ci-dessous pour représenter la CCARB auprès du SMRA68 :
Sébastien FRECHARD et Pierre VOGEL

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)

Conformément aux statuts du SITEUCE, le Conseil Communautaire doit désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant représentant la CCARB au Comité Syndical.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Sébastien FRECHARD et Fabien FURDERER.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les délégués ci-dessous pour représenter la CCARB auprès du SITEUCE :

Sébastien FRECHARD et Fabien FURDERER

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Société Publique Locale (SPL) Colmarienne des Eaux

Conformément aux statuts de la SPL Colmarienne des Eaux, le Conseil Communautaire doit désigner un représentant au conseil d'administration.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Sébastien FRECHARD.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner le représentant ci-dessous auprès du conseil d'administration de la SPL Colmarienne des Eaux :
Sébastien FRECHARD

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations du représentant de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) - GCE (Grand Cycle Eau).

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim, qui réunit des experts et des scientifiques indépendants a pour mission d'identifier et d'analyser les risques potentiels que peut présenter la centrale de Fessenheim. Elle propose également des améliorations pour le renforcement de la sûreté de la centrale.

Le Président propose les candidatures suivantes : Thierry SAUTIVET et Philippe MAS

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants ci-dessous pour représenter la CCARB auprès de l'organisme :

Thierry SAUTIVET et Philippe MAS

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

ARCICEN

L'Association des Représentants des Communes d'implantation de Centrales et Etablissements Nucléaires (ARCICEN) est une association à but non lucratif (loi 1901) qui regroupe l'ensemble des représentants élus des communes d'implantation et des intercommunalités s'y rattachant, des centrales et établissements nucléaires.

Depuis sa création en 1984, elle n'a eu de cesse de favoriser les échanges entre les collectivités de proximité, soutenir ou participer aux actions engagées par ses adhérents, assurer une veille active des réformes législatives.

Le Conseil Communautaire doit désigner 1 représentant.

Le Président propose la candidature suivante :

- Thierry SAUTIVET

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner le représentant ci-dessous pour représenter la CCARB auprès d'ARCICEN :

Thierry SAUTIVET

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, la désignation du représentant de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach ci-dessus, prend effet immédiat.

Association des maires du Haut-Rhin

Les statuts de l'association prévoient une désignation au sein des Communautés à raison de 3 délégués pour les communautés ayant une population totale entre 20 000 et 49 999 habitants. Le délégué doit être maire, adjoint des communes membres, étant précisé que le Président et les Vice-Présidents de la Communauté peuvent être désignés ex-qualité.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Point n° 07

Page 22 sur 22

Le Président propose les candidatures suivantes :

Thierry SAUTIVET, Josiane BIGEL et Alain KUNEGEL

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants ci-dessous pour représenter la CCARB auprès de l'Association des maires du Haut-Rhin :

Thierry SAUTIVET, Josiane BIGEL et Alain KUNEGEL

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations des représentants de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ci-dessus, prennent effet immédiat.

Dans le cadre de leur fonction, les élus désignés dans les différents organismes, autorisent les services de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) à transmettre leurs coordonnées aux organismes susnommés.

Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance

Philippe MAS

Pour extrait conforme

Le Président de séance

Thierry SAUTIVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Conseillers présents : Mesdames et Messieurs Fabrice RITTER, Eric MASSON, Mélanie OHLMANN, Sabrina RITTER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Fabienne ANTHONY, Michèle NAVE, Jacky NOLETTA, Richard VOLTZENLOEGL, Béatrice DEBRIE, Marlene GRATHWOHL, Nathalie GRATHWOHL, Caroline MAECHLING, Guy MISCHLER, Cyrille OFFERLE, Mathieu TAESCH, Claude RIEDINGER, Myriam ARNOLD, Marc MOSER, Angèle GELDRICH, Alexandra GOTTI, Yannick OTTMANN, Jeannine SCHNEIDER, Jean-Marc SUSS, Dominique BLANCK, Véronique FOURNAISE, Didier JUNG, Clarisse REGNIER, Stéphane RICK, Sylvie ROEHLLY, Michèle WEEBER
Membre absent excusé : Monsieur Eric HOFFSTETTER (procuration à Monsieur Jacky NOLETTA)
Assiste Assurances à la séance : Madame Amanda LANG, suppléante, Monsieur Eddy VOLTZENLOEGL, conseiller municipal à Kuntzenhouse et les services : Mesdames Sandrine BADJECK, Audrey CUVREAU, Caroline DOLLE de RAVINEL, Sophie DUMAS

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN
DES ORGANISMES EXTÉRIEURS, EPF

L'EPF d'Alsace, Etablissement public foncier, accompagne chaque collectivité dans la mise en œuvre de sa politique foncière. C'est un outil utilisable par toutes les collectivités locales, du Rhin aux Vosges. Il répond à tous les états, de la plus petite à la plus grande commune et à tout contexte opérationnel. Il permet de développer une ingénierie dédiée au foncier : stratégies foncières amont, diagnostics immobiliers, diagnostics de pollution, négociation, évaluation, acquisition, travaux, rétrocession.

VU les articles L.2121-33 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de Communauté dispose de la faculté de désigner certains de ses membres pour siéger au sein des organismes extérieurs, Conseils d'administration, etc. et ainsi participer à leurs travaux ;

Le Conseil est invité à désigner des délégués au sein des syndicats mixtes et organismes extérieurs, appelés à représenter la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Les désignations se présentant comme suit.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPF)

Il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la Communauté de communes à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

DESIGNE 1 délégué titi
communes de la Basse

Fonction	Titulaire	Suppléant	Président	Commissaire
Délégué titulaire	Mme ROEHLLY	Sylvie	Weyersheim	
Délégué suppléant	M. HOFFSTETTER	Eric	Gries	

CHARGE Le Président d'informer l'EPF et d'effectuer toute démarche relative à la désignation de ces délégués.



POUR COPIE CONFORME
Hœrdt, le 29 avril 2026

La Présidente

Sylvie ROEHLLY

La Secrétaire de séance

Caroline DOLLE de RAVINEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice : 67	Quorum : 34
Présents : 61	
Titulaires : 59	Suppléants : 2
Procurations : 4	Absents : 2
Nombre de votants : 65	

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures s'est réuni l'organe délibérant de la Communauté de Communes de l'Alsace Bosque, dans la salle du Centre Socio-Culturel de Sarre-Union, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Jean-Louis SCHEUER, Président.

Délégués titulaires présents : M. BARTH Thierry, M. BAUER Olivier, M. BELLOTT Frédéric, M. BETSCH Jean, Mme BLASER Micheline, M. BORTOLUZZI Claude, M. BRUCHER Pierre, M. BRUPPACHER Frédéric, M. BURGER Marc, Mme BURR Christine, M. DEHLINGER Thierry, M. DRUAR Nicolas, M. ENGELMANN Didier, M. EVA Olivier, M. FENRICH Guy, M. FICHTER Serge, Mme FIEGEL Christelle, Mme GIESLER Marie-Claire, M. GUTHMULLER Anthony, M. HICHEL Dany (départ après le point VIII.1), M. HECKMANN Raphaël, M. HOFFMANN Olivier, M. KLEIN André, M. KUCHLY Charles, Mme KUFFLER Sylvie, M. KURTZ Francis, Mme MASSON Isabelle, M. MULLER Rodolphe, M. NUSSLEIN Paul, Mme ORDITZ Delphine, M. OSSWALD Pierre, M. PADRIKE Emmanuel, M. PIERRE Baptiste, Mme REEB Sylvie, M. RIEGER Jacky, M. ROETSCH Pascal, M. ROHRBACH Fddy, Mme ROLAND Séverine, M. SAEMANN Alain, M. SCHEUER Jean-Louis, Mme SCHICKNER Barbara, M. SCHIEFAN Fabrice, Mme SCHMIDT Helga, Mme SCHMITT Marie-Anne, M. SCHNEIDER Daniel, Mme SCHNEPP Marianne, M. SCHOUVER Olivier, M. SONNIG Fabrice, M. SPADA Christian, M. STAMMLER Norbert, Mme STERMAHN Patricia, M. STOCK Bruno, Mme STOEBERER Célestine, M. STOEBERER Georges, Mme STOEBERER Guillemette, M. TAESCH Jean-Joseph, M. WEHRUNG Régis, M. WEIDMANN Michel, M. WIES Julien.

Délégués suppléants présents : M. DIMOFISQ Bruno en remplacement de M. BRUCHER Nicolas, Mme WEHRUNG Audrey en remplacement de M. WITTMANN Emmanuel

Délégués absents ayant donné procuration : M. DUDT Nadia, M. EL AFANI Mohamed, M. JUNG Christophe, M. SCHMIDT Simon

Délégués non suppléés et non représentés : Mme BACH-TURCHIL Laetitia, M. KLEIN Christian

Secrétaire de séance : M. KLEIN André

Participent également à réunion : Mme Mylène KUHM, Conseillère aux Décisions Locales. Les agents communautaires présents : M. Romain BOVI, M. Dominique CHARPENTIER, Mme Mélanie FATH, M. Geoffrey GIESINGER, Mme Céline KIRCH, Mme Aurore LEFRANCE, M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA, Mme Dominique RUPP

Participaient en outre : M. Loris RINALDI, journaliste aux DNA.

2026/04/22-DC26-04
Désignation d'intervenants :
5. Institutions et vie politique
5.3 Désignation des représentants
5.3.1 Délégués au sein des intercommunalités

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES
ORGANISMES EXTERIEURS

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de plusieurs délégués chargés de représenter la Communauté de Communes de l'Alsace Bosque auprès d'organismes extérieurs.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts des différents organismes extérieurs listés ci-dessous ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les résultats du scrutin se présentent comme suit :

Nombre de votants : 64	Pour : 64	Contre : 0	Absention : 0
------------------------	-----------	------------	---------------

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret ;

- DESIGNE les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes de l'Alsace Bosque auprès des organismes extérieurs listés ci-dessous :

Organisme extérieur	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Comité Syndical du SYDEME	Mme Barbara SCHICKNER	M. Baptiste PIERRE
	M. Guy FENRICH	M. Bruno STOCK
	M. Pascal ROETSCH	M. Régis WEHRUNG
	M. Jacky RIEGER	M. Olivier BAUER

2026/04/22-DC26-24

1/3

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Comité Syndical du SYCOPARC

Comité Syndical du PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateaux

Comité de programmation GAL/LEADER au sein du PETR

Association Initiative Pays de Saverne

Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateaux

Office de Tourisme d'Alsace Bosque

Association Grange Aux Paysages (CINÉ)

Association du Bataillon Touristique de la Serre

CA du Collège Pierre Claude à Sarre-Union

CA du Collège de l'Eichel à Diemeringen

CA du Collège Des Rednes à des Allées à Drulingen

CA du Lycée Georges Imbert à Sarre-Union

SPL « AB Enfance »

ATIP

Etablissement Public Foncier d'Alsace

Commission Consultative Plan de Prévention et de Gestion des Déchets auprès de la Région : GE

Programme Local de Prévention des Déchets

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SYDEME

Commission de Suivi de Site (CSS) d'Eschwiller

Comité Régional de l'Habitat de l'Hébergement (CRHV)

M. Guy FENRICH

Mme Célestine STOEBERER

M. Jean-Joseph TAESCH

M. Norbert STAMMLER

M. Olivier SCHOUVER

M. Frédéric BELLOTT

M. Emmanuel PADRIKE

M. Michel WEIDMANN

M. Olivier EVA

M. Jean-Louis SCHEUER

M. Didier ENGELMANN

M. Georges STOEBERER

M. Guy FENRICH

M. Thierry DEHLINGER

M. Nicolas BUCHER

Mme Sylvie KUFFLER

M. Pierre BRUCHER

Mme Sylvie REEB

M. Fabrice SCHIEFAN

M. Fabrice SONNIG

M. Pierre BRUCHER

Mme Isabelle MASSON

M. Dany HECKEL

M. Jean-Louis SCHEUER

M. Julien WIES

M. Thierry BARTH

M. Paul NUSSLEIN

M. Paul NUSSLEIN

Mme Sylvie KUFFLER

M. Michel WEIDMANN

M. Olivier EVA

M. Nicolas BUCHER

Mme Isabelle MASSON

M. Francis KURTZ

M. Jean BETSCH

M. Christian SPADA

Mme Marianne SCHNEPP

Mme Séverine ROLAND

Mme Delphine ORDITZ

M. Baptiste PIERRE

Mme Isabelle MASSON

M. Nicolas BUCHER

Mme Delphine ORDITZ

Mme Guillemette STOEBERER

M. Olivier HOFFMANN

M. Olivier SCHOUVER

M. Guy FENRICH

M. Didier ENGELMANN

Mme Barbara SCHICKNER

M. Raphaël HECKMANN

M. Guy FENRICH

M. Dominique CHARPENTIER (technicien)

M. Daniel SCHNEIDER

M. Thierry BARTH

Mme Isabelle MASSON

M. Olivier SCHOUVER

Le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération est conforme aux dispositions de la Loi n°16-633 du 22 juillet 1982, du droit local, ainsi que des articles L.2121-1, R.2121-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales. Cet acte pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Transmission en Préfecture :

Affichage au Siège de la Communauté de Communes :

Mise en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes :

le 27 avril 2026

le 23 avril 2026

le 23 avril 2026

Pour Extraire certifié conforme et exécutoire
A Sarre-Union, le 23 avril 2026

Le Secrétaire

André



Le Président

Jean-Louis SCHEUER

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Thierry HOFFER, Mme Sandy MOCHEL, M. Marc EGZIR, Mme Sabine GROSSE, M. Adrien WEISS,
Mme Gaëlle CANTOT, M. Emilie GATTO, Mme Aline KUPFEL, Mme Sandra ACKERMANN, M. Didier BRAUN,
Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Séphane KASTNER, M. Damien STRASSER, Mme Esther SCHEID,
M. Philippe JUNG, M. Serge PHILIPPS, M. Christophe SCHIMPF, M. Guy ALBOUL, Mme Lucienne HAAS,
Mme Cathy WAGNER, M. Pierre MAMMOSSER, M. Christian KUPPEL, M. Christian BALL, M. Olivier ROUX,
Mme Nadia DESTERLE, M. Daniel GROSSHANS

Absents excusés donnant procuration :

Berjonm RAPP (donne procuration à Mme Sandra ACKERMANN)
Serge KRAEMER (donne procuration à M. Christian BALL)

N° 45/2026

Assiste :

M. Olivier THOMASSEN

M. Christophe SCHIMPF est désigné secrétaire de séance.

Point sept de l'ordre du jour : désignation des délégués à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5210-1 et suivants
- Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 janvier 2014 décidant de l'adhésion à l'EPF d'Alsace
- Vu les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace, et notamment les articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace
- Vu le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace
- Vu les résultats actuels des élections municipales 2026, le conseil communautaire doit désigner dans l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner :

- M. Pierre MAMMOSSER, Vice-président en charge de l'urbanisme, en qualité de délégué titulaire
- M. Olivier ROUX, Maire de Surbourg, en qualité de délégué suppléant

Suivent les signatures.
Pour en être conforme
Fait à Molsheim, le 8 mai 2026
Le Président
Paul HEINTZ



Le secrétaire de séance,
M. Christophe SCHIMPF

Extrait du procès-verbal Délibération du Conseil communautaire

Séance du lundi 27 avril 2026

— Membres en exercice : 47 — Absents/Excusés : 7
— Présents ou remplaçés : 40 — Procurations : 7

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Désignation des représentants de la CCST auprès des organismes publics et privés extérieurs

Rapport présenté par Monsieur Olivier SOHLER, Président

I. RAPPORT

La CCST a adhéré à différents organismes extérieurs publics et privés au sein desquels la collectivité compte des représentants.

Parmi les organismes extérieurs privés figurent principalement les structures associatives suivantes :

- Assemblées des districts et communauté de communes de France (ADCF) : 1 représentant
- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) : 1 représentant
- Alsace Centrale Initiatives : 1 représentant
- Association Alsacienne de Gestion du Fichier Partagé de la Demande de Logement Social (AAGEFIPADE) : 1 représentant
- Association Espérance / Arséa : 1 représentant
- Association Paprika : 1 représentant
- Association slowUp Alsace : Le président membre de droit et 1 représentant
- Association Tremplins : 1 représentant
- Association de télévisions d'information Locales en Alsace Centrale (ATILAC) : 3 représentants
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 représentant
- Institut Régional de Coopération Développement (GESCOD) : 1 représentant
- Maison de la nature : Le président membre de droit et 1 représentant

15, boulevard du Maréchal Luchaire - CS 20195 - 67404 Sélestat Cedex
03 88 54 01 60 - conseil@cc-selestat.fr
selestat-territoires.fr

Page 1 sur 7

Cependant, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants et délégués de la CCST au sein de ces organismes extérieurs publics et privés.

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil communautaire,
Sur avis favorable du Bureau du 20 avril 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5721-2;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à la nomination des représentants de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont cette dernière est membre.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination des représentants de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont cette dernière est membre

DE DESIGNER les représentants suivants de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires au sein des organismes extérieurs privés :

- Assemblée des districts et communautés de France (ADCF) : Monsieur Olivier SOHLER
- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur : Madame Fabienne OBERLE
- Alsace Centrale Initiatives : Monsieur Robert ENGEL
- Association Alsacienne de Gestion du Fichier Partagé de la Demande de Logement Social (AAGEFIPADE) : Madame Fabienne OBERLE
- Association Espérance / Arséa : Madame Fabienne OBERLE
- Association Paprika : Madame Audrey SCHANDENE
- Association slowUp Alsace : Monsieur Olivier Sohler et Monsieur Stéphane SIGRIST
- Association Tremplins : Madame Caroline REYS
- Association de télévisions d'information Locales en Alsace Centrale : Monsieur Thomas BELLICAM ; Madame Christine GILL, Monsieur Philippe WOTLING
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Monsieur Philippe WOTLING
- Institut Régional de Coopération Développement (Gescod) : Monsieur Charles ANDREA
- Maison de la nature : Monsieur Olivier Sohler et Madame Caroline REYS
- Mission Locale pour l'Emploi : Madame Caroline REYS

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le **24 JUL. 2026**

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

- Mission Locale pour l'Emploi : 10 représentants
- Sélestat Haut Koenigsbourg Tourisme (SHKT) : 10 représentants

En outre, la CCST est également membre des personnes publiques ou de leurs émanations suivantes :

- Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) : 2 représentants
- Agence Régionale de Santé d'Alsace (ARS) Conseil de surveillance Centre Hospitalier Sélestat-Obenheim : 1 représentant
- Conseil d'administration des collèges des châteaux, Beatus Rhenanus et Jean Mentel : 1 représentant par collège
- Conseil d'Administration des lycées Jean Baptiste Schwilgué, Docteur Koeberle et François Charles Schweisguth : 1 représentant titulaire et un suppléant par lycée
- Comité de pilotage PIG soutien à l'autonomie : 1 représentant
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER : 2 représentants titulaires et 2 suppléants
- Commission d'estimation des opérations immobilières : 2 représentants titulaires et deux suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) : 2 représentants titulaires et 2 suppléants
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 1 représentant titulaire
- Natura 2000 : 2 représentants
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) : 1 représentant
- Plan Départemental de l'Habitat : 1 représentant titulaire et un suppléant
- Section départementale du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement : 1 représentant titulaire et un suppléant

Il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de la CCST pour siéger au sein de ces organismes extérieurs.

Il est précisé que le choix du Conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la CCST.

En principe, le Conseil communautaire procède à ces désignations au vote à scrutin secret.

Délibération n° 2026-04-27-08

Page 2 sur 7

- Sélestat Haut Koenigsbourg Tourisme (SHKT) :

	Titulaire	Commune
1	Olivier SOHLER	Schenwiller
2	Stéphane SIGRIST	Châtenois
3	Virginie MUHR	Baldenheim
4	Christian SCHLEIFER	Kintzheim
5	Sylvie HIRTZ	Ebersmunster
6	Corine REISS	Oerschwiller
7	Patrick BARBIER	Muttersholtz
8	Robert ENGEL	Sélestat
9	Nicolas DECKER	Sélestat
10	Estelle LEVY	Schenwiller

DE DESIGNER les représentants suivants de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires au sein des organismes extérieurs publics et de leurs émanations :

- Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) : Madame Fabienne OBERLE et Monsieur Charles ANDREA
- Agence Régionale de Santé d'Alsace (ARS) Conseil de surveillance Centre Hospitalier Sélestat-Obenheim : Madame Nadège HORNBECK
- Conseil d'administration du Collège des Châteaux : Monsieur Christian SCHLEIFER
- Conseil d'administration du Collège Beatus Rhenanus : Madame Caroline REYS
- Conseil d'administration du Collège Jean Mentel : Madame Elise MALBLANC
- Conseil d'Administration du lycée Jean Baptiste Schwilgué : Madame Caroline REYS en qualité de titulaire et Monsieur Mathias PETER en qualité de suppléant
- Conseil d'Administration du lycée Docteur Koeberle : Madame Audrey SCHANDENE en qualité de titulaire et Madame Carine HUMM en qualité de suppléante
- Conseil d'Administration du lycée François Charles Schweisguth : Madame Caroline REYS en qualité de titulaire et Madame Corine REISS en qualité de suppléante
- Comité de pilotage PIG soutien à l'autonomie : Madame Fabienne OBERLE
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER :

Titulaires	Commune
Virginie MUHR	Baldenheim
Stéphane SIGRIST	Châtenois
Suppléants	Commune
Olivier MORIS	Oerschwiller
Robert ENGEL	Sélestat

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

DE DESIGNER les représentants
Territoires au sein de TEA
ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Commission d'estimation des opérations immobilières :

Titulaires	Commune
Fabienne OBERLE	Kintzheim
Charles ANDREA	Dieffenthal
Suppléants	Commune
Philippe SCHEIBLING	Scherwiller
Olivier MORIS	Orschwiller

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : Monsieur Olivier SCHLER en qualité de titulaire et Madame Fabienne OBERLE en qualité de suppléant

Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) :

Titulaires	Commune
Laurent GEYLLER	Sélestat
Olivier SCHLER	Scherwiller
Suppléants	Commune
Caroline REYS	Sélestat
Fabienne OBERLE	Kintzheim

- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : Madame Fabienne OBERLE
- Natura 2000 : Monsieur Charles ANDREA et Madame Caroline REYS
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) : Madame Fabienne OBERLE
- Plan Départemental de l'Habitat : Madame Fabienne OBERLE en qualité de titulaire et Monsieur Stéphane SIGRIST en qualité de suppléant
- Section départementale du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement : Madame Fabienne OBERLE en qualité de titulaire et Monsieur Stéphane SIGRIST en qualité de suppléant

Il est demandé au Conseil communautaire,
Sur avis favorable du Bureau du 20 avril 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5711-1

Vu les statuts de TEA, notamment son article 9

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à la nomination des représentants de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires au sein du syndicat mixte Territoire d'Énergie Alsace

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination des représentants de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires au sein du syndicat mixte Territoire d'Énergie Alsace.

Délibération n°2026-04-27-08

Page 5 sur 7

	Délégués primaires	Commune
1	Sylvain MICHELOT	Baldenheim
2	Manuel DREISZKER	Châtenois
3	Charles ANDREA	Dieffenthal
4	Michel WIRA	Ebersheim
5	Benjamin FISCHER	Ebersmunster
6	Eddy SPORER	Kintzheim
7	Yves DUSSOURD	La Vancelle
8	Guillaume HAUG	Mussig
9	Patrick BARBIER	Muttersholtz
10	Olivier MORIS	Orschwiller
11	Hubert GUKOT	Scherwiller
12	Renaud DESCHAMPS	Sélestat
13	Gilbert KLEIN	Sélestat
14	Thomas BELLICAM	La Vancelle
15	Philippe SCHEIBLING	Scherwiller

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité avec deux abstentions.

Qualité	Prénom	Nom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
Monsieur	Olivier	SCHLER	Présent		POUR
Monsieur	Charles	ANDREA	Présent		POUR
Monsieur	Laurent	GEYLLER	Présent		POUR
Monsieur	Sylvie	HRTZ	Présent		POUR
Monsieur	Patrick	BARBIER	Présent		POUR
Monsieur	Stéphane	SIGRIST	Présent		POUR
Monsieur	Nadège	MORNBECQ	Présente		POUR
Monsieur	Philippe	WOTLING	Présent		POUR
Monsieur	Virginie	MURR	Présent		POUR
Monsieur	Olivier	MORIS	Présent		POUR
Monsieur	Audrey	SCHANDENE	Présente		POUR
Monsieur	Robert	ENGEL	Présent		POUR
Monsieur	Fabienne	OBERLE	Excusée	Olivier SCHLER	POUR
Monsieur	Caroline	REYS	Présente		POUR
Monsieur	Thomas	BELLICAM	Présent		POUR
Monsieur	Mathias	PETER	Excusé	Virginie MURR	POUR
Monsieur	Christophe	ELSASSER	Présent		POUR
Monsieur	Christine	GILL	Présente		POUR
Monsieur	Marie-Christine	LEGRAND	Présente		POUR
Monsieur	Manuel	DREISZKER	Présent		POUR
Monsieur	Damien	SCHAFFIT	Présent		POUR
Monsieur	Joan-Laudé	SCHLATTER	Présent		POUR

Délibération n°2026-04-27-08

Page 6 sur 7

Monsieur	Michel	WIRA	Présent	Charles ANDREA	POUR
Monsieur	Christiano	SCHLEIFER	Excusé		
Monsieur	Marie	BAPTISTE	Présente		POUR
Monsieur	Angélique	BLEC	Présente		POUR
Monsieur	Jean-Marie	DEFRANCE	Présent		POUR
Monsieur	Gwendoline	BURLMANN	Présente		POUR
Monsieur	Michel	CORBIN	Présent		POUR
Monsieur	Estelle	LEVY	Présente		POUR
Monsieur	Benoît	DIGEL	Présent		POUR
Monsieur	Jean-Pierre	HAAS	Présent		POUR
Monsieur	Frédérique	JAEYER	Présent		POUR
Monsieur	Gilbert	KLEIN	Excusé	Cathy OBERLIN-KUGLER	POUR
Monsieur	Sylvie	BERINGER-KUNTZ	Présente		POUR
Monsieur	Philippe	DESANTQUENTIN	Présent		POUR
Monsieur	Cathy	OBERLIN-KUGLER	Présente		POUR
Monsieur	Renaud	DESCHAMPS	Excusé	Hugo RAPP	POUR
Monsieur	Raph	RAPP	Présent		POUR
Monsieur	Christophe	ELSASSER	Présent		POUR
Monsieur	Christine	GILL	Présente		POUR
Monsieur	Marie-Christine	LEGRAND	Présente		POUR
Monsieur	Manuel	DREISZKER	Présent		POUR
Monsieur	Damien	SCHAFFIT	Présent		POUR
Monsieur	Joan-Laudé	SCHLATTER	Présent		POUR
Total des suffrages exprimés					45

Pour extrait conforme, Sélestat, le 30 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Christophe ELSASSER

Le Président,
Olivier SCHLER
p.d. le Directeur Général des Services
Philippe STEEGER

Mis en ligne le 05 mai 2026

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2026-04-27-08

Page 7 sur 7

**PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 399**

**VENDREDI 24 AVRIL 2026 à 16h30
A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé**

Nombre de Conseillers Elus : 35
Conseillers présents : 28
Absents excusés et représentés : 5
Absents excusés non représentés : 2

Secrétaire de séance : M. Aline DUCORDEAUX

Sous la présidence de Monsieur Serge JANUS, Président.

Assistés des Vices Présidents :

MM Alain MEYER, Emmanuel ESCHRICH, Lionel PFANN, Monique HOULNE, Alexandre KRAUTH.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Marie-Lise DUCORDEAUX, Isabelle LEBEL, Béatrice ACKERMANN-LORBER, Shirley DIEUDONNE

MM Jean-Pierre PIELA, Christophe BRUNTZ, Régis GUNTZ, Joffrey DAVID, Ludovic LEGORINI, Daniel MILLIUS, Serge ADRIAN, Bernard WOLFF, Fabien DIGEL, Jean-Luc BLAS, Thierry DIETZ, André MULLER, Frédéric STOCKER, Luc LIROT, Patrick BURL, Xavier GARRE, Gérard DEBAUCHEZ, Serge LEHMANN.

ETAIENT EXCUSES :

M David BAUER donne procuration à Mme Marie-Lise DUCORDEAUX.
M Gabriel WEBER donne procuration à M. Daniel MILLIUS.
Mme Sylvie BERTSCH donne procuration à M. André MULLER.
Mme Marlene ZEMMER donne procuration à M. Gérard DEBAUCHEZ.
Mme Françoise BURGER donne procuration à M. Lionel PFANN.
M Jean-Pierre ALDOGA.
M Gilles GENTILE.
Mme Estelle BURQUIN, Déléguée de la Direction Générale du Territoire Centre Alsace de la CcA.
M Jean-Pierre STRAUB, invité de la Commune de BASSEMBERG.
M Martial BURGER, invité de la Commune de SAINT-MAURICE.
Mme Christine BALLAND, invitée de la Commune d'URBEIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Alexandre GUTH, invité de la Commune de BREITENAU.
M. Thierry FROELICHER, Directeur Administratif et de l'Evolution du Territoire.
Mme Aline ANCEL, Responsable RH.
Mme Françoise MARRISAL, Présee (ONA Alsace).

Compte-rendu du Conseil Communautaire
N° 399 du 24 Avril 2026

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de désigner pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF Alsace :
 - o M. Serge JANUS en qualité de délégué titulaire
 - o M. Emmanuel ESCHRICH en qualité de délégué suppléant
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente Délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.


Le Président
Serge JANUS

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Compte-rendu du Conseil Commu
N° 399 du 24 Avril 2026

(M) DESIGNATION D
TANCES

8.) Etablissement Public Foncier « EPF » Alsace

Créés par la Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) du 13 juillet 1991, les Etablissements Publics Fonciers (EPF) sont des Etablissements Publics à caractère industriel et Commercial (EPIC) qui mènent des procédures permettant l'acquisition et la gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt public.

Les EPF jouent un rôle de plus en plus important dans l'aménagement et le développement durable du Territoire car ils sont des outils spécialisés et pertinents face aux enjeux que rencontrent notre Société et nos Territoires. Ainsi, la maîtrise du foncier apparaît souvent indispensable pour planifier la consommation foncière et la maîtrise des coûts.

En Alsace, l'EPF a été créé en 2007 à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin et couvre aujourd'hui plus de la moitié des Communes bas-rhinoises en s'étendant également aux Communes et EPCI du Haut-Rhin.

L'EPF d'Alsace a pour vocation d'acquies directement, pour le compte de ses membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la Collectivité ou à un organisme désigné par ses soins lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement opérationnel. Il accompagne, par de l'information, des conseils (techniques et juridiques) ou de l'ingénierie, les Collectivités dans la constitution de réserves foncières au service de projets d'intérêt public.

La Communauté de Communes de la vallée de Villé étant membre de l'EPF Alsace, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L5210-1 et suivants,

VU les Articles L324-1 et suivants et R324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Etablissements Publics Fonciers locaux,

VU la Délibération du 16 Décembre 2010 du Conseil Communautaire N° 337 décidant l'adhésion à l'EPF Alsace,

VU les statuts du 22 Juillet 2019 corrigés le 7 Août 2019 de l'EPF Alsace, et notamment les Articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF Alsace,

VU le règlement intérieur du 18 Décembre 2019 de l'EPF Alsace,

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1^{er} Janvier 2026 (Base INSEE RP 2023),

Annexe au règlement de préfecture
067-507679033-CC-20260630-DE
Date de réception préfecture : 2026-07-23

Annexe au règlement de préfecture
067-507679033-CC-20260630-DE
Date de réception préfecture : 2026-07-23



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Claude MULLER, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 51
Nombre de Conseillers en fonction : 51
Nombre de Conseillers présents : 44
Quorum : 26

Présents :

Dominique ABADOMA – Christine BASLER – Céline BERINGER – Matthieu BOECKLER – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Francis CORNET – Nadine FOFANA – Hyacinthe FRANCK – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Céline GULLUNG – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Anne-Marie JACQUEY – Maria JONAK – Gauthier JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ (entre en séance lors de l'examen du point 3.2) – Francis KOHLER – Gaël LE DORZE – Julie LEDIT – Marianne LOEWERT – Muriel LOTZ – Luc MARCK – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Jacques MULLER – Sophie NANTHAWONG – Aurélie OTTMANN – Karine PAGLIARULO – Matthieu PFEFFER – Claude PLACET – Rachel RIEDMULLER – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Mathé SCHWOB – César TOGNI – Tina WILHELM – Stéphane ZIEGLER

Ont donné procuration :

Claudine GEMSA à Jean-Luc GALLIATH – Elise CLERCET à Claudine GRAWAY – Christian FACCHIN à Luc MARCK – Claude REIBEL à Muriel LOTZ – Grégory CLADE à Anne-Marie JACQUEY – Nicolas SIX à Rachel RIEDMULLER – Perrine WIESSER à Sylviane ROTOLO –

Assistaient en outre à la séance :

Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :

Jean-Luc GALLIATH, assisté par Eric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Accueil de visiteurs en préfecture
068-24602088-20260630-2026_070-DE
Date de mise en service : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

9.8- Autres organismes

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

La liste des autres organismes extérieurs et leur composition figure en annexe 6.

Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder aux désignations susvisées.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, dont sept procurations – Grégory Clade – Elise Clercet – Christian Facchin – Claudine GEMSA – Claude Reibel – Nicolas Six – Perrine Wiesser –, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets pour les désignations susvisées.

À l'issue d'un vote à l'unanimité, les représentants de la CCRG sont :

	Nombre Titulaires	Nombre suppléants	Titulaire	Supplément
ANCIENNADE (gestion du fichier partagé de la demande de logement social) - Assemblée générale	1		Guebwiller - Christine BASLER	
ADAUH-ATO - conseil d'administration - collège EPCI urbain	1	1	Orschwiller - Jacques MULLER	Wuenheim - Roland MARTIN
ADIL - Assemblée Générale	1		Orschwiller - Jacques MULLER	
Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) - assemblée générale	1		Wuenheim - Roland MARTIN	
Agence de fabrique urbaine et territoriale (AFUT) Sud-Alsace	1	1	Orschwiller - Jacques MULLER	Soultzmatt-Wintzfelden - Rachel RIEDMULLER
Association des Maires du Haut-Rhin	3	3	Buhl - Hyacinthe FRANCK Soultz - Marcello ROTOLO Rimbach-Zell - Angélique MULLER	Guebwiller - Hélène CORNEC Hartmannswiller - Céline GULLUNG Issenheim - Nadine FOFANA
Association pour la Protection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) - Collège Eau potable du Conseil d'Administration	1		Mersheim - Stéphane ZIEGLER	
Centre Hospitalier Charles Haby de Guebwiller - Conseil de Surveillance	1		Guebwiller - Christine BASLER	

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 11 mai 2026

Le Président de la CCRG, Claude Muller
Le Secrétaire de séance, Jean-Luc Galliath

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 11 mai 2026

Le Président de la CCRG, Claude Muller
Le Secrétaire de séance, Jean-Luc Galliath

Centre Hospitalier Intercommunal de Soultz-Issenheim - Conseil de Surveillance	1		Issenheim - Nadine FOFANA Soultz - Sylviane ROTOLO	
Clubs SPL - assemblée générale et spéciale	1		Orschwiller - Jacques MULLER	
Collège du Hugstein de Buhl - conseil d'Administration	1	1	Bergtholtz - Tina WILHELM	Buhl - Marianne LOEWERT
Collège Mathias Grünewald de Guebwiller - Conseil d'Administration	1	1	Lautenbach-Zell - Matthieu PFEFFER	Soultz - Mathé SCHWOB
Collège Robert Beitz de Soultz - Conseil d'Administration	1	1	Rimbach - Alain FURSTENBERGER	Rimbach-Zell - Angélique MULLER
Commission Départementale de Lutte contre la prostitution, la prostitution et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	1		Mersheim - Céline BERINGER	
Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la Centrale Nucléaire de Fessenheim	1		Lautenbach - Philippe HECKY	
Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF) - assemblée générale	1	1	Wuenheim - Roland MARTIN Issenheim - Aurélie OTTMANN	Guebwiller - Claude MULLER Soultzmatt-Wintzfelden - Nicolas SIX
Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) - conseil d'Administration	1		Issenheim - Nadine FOFANA	
Lycée Alfred Kastler de Guebwiller - Conseil d'Administration	1	1	Soultz - Luc MARCK	Lautenbach-Zell - Matthieu BOECKLER
Lycée CFA Joseph Storch de Guebwiller - Conseil d'Établissement	1	1	Soultz - Maria JONAK	Orschwiller - Jacques MULLER
Lycée Théodore Deck de Guebwiller - Conseil d'Administration	1	1	Soultz - Maria JONAK	Bergtholtz - Tina WILHELM
Mission Locale Colmar Centre Alsace	1		Guebwiller - Claudine GRAWAY	
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	3 (dont 1 appelé à siéger au comité syndical)	3 (dont 1 appelé à siéger au comité syndical)	Issenheim - Nadine FOFANA Lautenbach - Julie LEDIT Soultz - Luc MARCK	Soultzmatt-Wintzfelden - Rachel RIEDMULLER Rimbach - Alain FURSTENBERGER Orschwiller - Sophie NANTHAWONG
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch - Commission Locale de l'Eau (CLE)	1		Buhl - Francis KOHLER	
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Erstein-Bollwiller et Environs (SIAE-EDE) - comité directeur	1		Mersheim - Stéphane ZIEGLER Raedersheim - Grégory CLADE	

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 11 mai 2026

Le Président de la CCRG, Claude Muller
Le Secrétaire de séance, Jean-Luc Galliath

			Buhl - Yves COQUELLE Guebwiller - César TOGNI Guebwiller - Muriel LOTZ Issenheim - Nadine FOFANA Jungtholtz - Guy HABECKER Lautenbach-Zell - Matthieu BOECKLER Lautenbach-Zell - Matthieu PFEFFER Mersheim - Stéphane ZIEGLER Rimbach - Alain FURSTENBERGER Orschwiller - Sophie NANTHAWONG Soultz - Gaël LE DORZE Soultzmatt-Wintzfelden - André SCHLEGEL Wuenheim - Roland MARTIN Bergtholtz - Claudine GEMSA Buhl - Yves COQUELLE Guebwiller - Claude PLACET Soultz - Francis CORNET Lautenbach-Zell - Matthieu BOECKLER Murbach - Maud HART Orschwiller - Jacques MULLER Soultz - Luc MARCK Mersheim - Stéphane ZIEGLER Soultzmatt-Wintzfelden - Nicolas SIX	
Syndicat Mixte de la Lauch	13 (chaque titulaire est rattaché nominativement à un suppléant)	13		
Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)	4	4		
Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon (SMMGGB)	4			
Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA)	2			

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 11 mai 2026

Le Président de la CCRG, Claude Muller
Le Secrétaire de séance, Jean-Luc Galliath

ANNEXE 6

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

[illegible]

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 58
suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. A. BAUER

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRESENTS: M.M. T.SPACH, M.M. JOOSTE-LIENHARDT, M.F. STAATH, M.M.D. HAMM, M.P. DONNEMZBAS, M.m.e. L.DORN, M.C. KILIAN, M.M.T. LAFOURQUE, M.P.HICHEL, M.m.e.s. LANDOLT, M.M.D. ETTER, F. ENSINGER, M.m.e.s. H.RAN, S. GANGLOFF, M.M.E. WAGNER, D. FOLLENHUIS, L. DOEPFENN, M.F. BRACH, M. P. PESCHENBRENNER, M.E. MATTHIS, M.J.-M. KRENER, M.M.E. SCHLEWITZ, M.M. DANNER, M.m.e. S.SCHNELL, M.C. THIRLET, J.-M. BALTZER, C. WINSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. VOGT, M.M.E. C. PESCE GOETZMANN, M.J.-M. HOERTH, H. STEIGER, M.m.e. C. KILIAN, M.M.T. LAFOURQUE, M.P.HICHEL, M.m.e.s. LANDOLT, M.M.D. ETTER, F. ENSINGER, M.m.e.s. H.RAN, S. GANGLOFF, A. BAUER, D. GANGLOFF- Supplient*, M. KRÄPPEL, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE HOUWERED, S. LEICHTWEISS, Y. BALTZER, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, M.m.e. V. DA SILVA ADRIANO, M.M. F. SCHILL, C. DORSCHNER, M.m.e. C. DOERFLINGER, M.S. CUNRATH, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : MM. G. REUTENAUER et B. KRIEGER.

Délibération n°2G: Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'Assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Rapporteur: M. F. ENSMINGER

Vu les articles L324-1 et suivants et R324-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les articles L2121-33 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace,

Vu la population légale de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au 1^{er} janvier 2026,

Vu les propositions du Président,

Vu la décision du Conseil communautaire, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret,

Le Conseil, après en avoir délibéré, DESIGNÉ, à l'unanimité, les délégués suivants de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'Assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

- Titulaire : M. Fabrice ENSMINGER
- Suppléant : M. Claude EICHWALD

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Alexandre BAUER
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE



Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

059B/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU SEN DES ORGANISMES EXTERIEURS - EPF ALSACE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 324-1 et suivants et R 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU la délibération n°141/2019 du 13 Novembre 2019 par laquelle le Conseil
Communautaire a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier D'Alsace ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et notamment les articles 7,
8 et 9 relatifs à la composition, aux pouvoirs et au fonctionnement des instances de
l'EPF d'Alsace ;

VU le nombre d'habitants de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1
supplément appelés à siéger aux assemblées générales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace en qualité de
représentants de la Communauté de Communes :

- Monsieur François JEHL – titulaire,
- Monsieur Aristide SINGLER – suppléant,

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à l'EPF
d'Alsace,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne
exécution de cette délibération.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Publiée et transmise au contrôle de légalité
Le 5 mai 2026

Sylvie THOLE
Secrétaire de Séance

M. Daniel ACKER
Président de la Communauté de Communes
Molsig et Vignoble

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR DANIEL ACKER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de membres élus : 44 en exercice : 44 présents : 42 (dont un suppléant +
une procuration)

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

BALBRONN :	Mme Rachel WICKERSHEIMER
BERGBIETEN :	M. Albert GOETZ
COSSWILLER :	M. François SCHNEIDER
CRASTATT :	Mme Martine KUNTZ SARLAT
DAHLENHEIM :	M. Emmanuel SCHALL
DANGOLSHEIM :	M. Fabien BLAESS
FLEKBURG :	M. Alexandre GUTBIER
HOHENGÖFT :	M. Pierre Paul ENGER
JETTERSWILLER :	M. Thierry KLEIN (suppléant de Mme Corinne MINNI)
KIRCHHEIM :	M. Frédéric BRUCKER
KNOERSHEIM :	M. Sofiane DZUDZEVIC
MARLENHEIM :	M. Daniel FISCHER / Mme Geneviève KAPPS (arrivée lors de la délibération n°057/2026) / Mme Marie-Anne ROHMER / M. Xavier MULLER / Mme Geneviève PFERSCH (arrivée lors de la délibération n°057/2026) / M. Pierre HENRIET
NORDHEIM :	M. Aristide SINGLER
ODRATZHEIM :	M. François JEHL
RANGEN :	M. Léon HEITMANN
ROMANSWILLER :	M. Dominique HERMANN / Mme Céline BENFORD
SCHARRACHBERGHEIM :	IRMSTETT : Mme Sylvie THOLE / M. Marc MEYER
TRAENHEIM :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER
WANGEN :	Mme Geneviève MARCILLY-ARVIS
WANGENDOURG ENGENTHAL :	M. Daniel ACKER / Mme Hélène RECZKOVIEZ
WASSELONNE :	M. Jean Philippe HARTMANN / Mme Nathalie PETER / M. Serge FENDRICH / M. Didier HELLBURG / Mme Céline WALTER / M. François PELUSSIER / Mme Véronique STOFFEL / M. François PELUSSIER / Mme Maïté BATZENSCHLAGER
WESTHOFFEN :	M. Philippe ZOLLER / M. Frédéric ARBOGAST / Mme Anne DONATIN
ZEHNACKER :	M. Thierry ALTER
ZEINHEIM :	M. François GOETZ

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

WASSELONNE : Mme Michèle ESCHLMANN a donné procuration à M. Jean-Philippe
HARTMANN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS NON EXCUSES :

MARLENHEIM M. Rémi BARILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2026-098

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 06
Conseillers suppléants : 01
Excusés : 01
Pouvoirs : 04
Nombre de conseillers présents : 53

SÉANCE DU
MERCREDI 29 AVRIL 2026

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL, Président
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.7

Désignation des représentants au sein de l'établissement foncier d'Alsace

Cet établissement apporte son expertise sur les problématiques foncières et immobilières, et soutient les collectivités membres dans leurs projets urbains et d'aménagement et les accompagne dans l'acquisition de réserves foncières et immobilières.

Il est proposé de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'EPFA.

Sur proposition du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'EPFA,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER les représentants suivants au sein de l'EPFA :

EPFA	
Titulaires	Suppléants
1. Eric KLETHI	1. Stéphane SCHAAL
2. Laurent JEHL	2. Jean-Marie ROHMER

Accusé de réception en préfecture
067-20261624-20260429-2026-098-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Fait à ERSTEIN, le 29 AVRIL 2026

La Secrétaire de Séance,
Estelle BRONN

Le Président
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Marc ABBRUCCIATI	Suppléé par Véronique UNGER	•		
Benoît ANDRES		•		
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Patricia BOURGEOIS		•		
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Gaëlle BURKHART	Pouvoir à Laurence GRUHN KUNZ	•		
Gaëlle CHEVALIER	Absente excusée			
Céline CONTAL		•		
Rémy DEIBER		•		
Laurence DEMANGE		•		
Kevin DIEBOLD		•		
Benjamin DIETSCH- TISSIER		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-20261624-20260429-2026-098-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Joëlle ESTNER		•		
Élisa FONTAINE		•		
Guillaume FORGIANINI		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Laurence GRUHN KUNZ		•		
Marie-France HAEREL		•		
Bruno HEILBRONN		•		
Marthe HURTER		•		
Steve JECKO		•		
Joffrey JEHL		•		
Laurent JEHL		•		
Fabienne JOFFROY		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Eric KLETHI		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
César LE MESSAGER	Pouvoir à Pierre MABIN	•		
Cécile LECLAIRE DIEBOLT		•		
Mathieu LECLERC		•		
Bruno LEFEBVRE	Pouvoir à Élisabeth FONTAINE	•		
Michaël LUCCASANO		•		
Pierre MABIN		•		
Violaine MAGRIT		•		
Brigitte MEYER		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		

Accusé de réception en préfecture
067-20261624-20260429-2026-098-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Stéphane SCHAAL		•		
Dominique SCHEIDT		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Catherine SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Emmanuelle STRAMM		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEDEL		•		
Laure TANNACHER		•		
Maud TRANCHANT		•		
Aurélien VERAGUTH REMYETTER		•		
Claude WEIL		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH	Pouvoir à Claude WEIL	•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		57	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture
067-20261624-20260429-2026-098-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes
« Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux s'est réuni à la salle polyvalente d'Husseren-les-Châteaux

Date de la convocation : 22 avril 2026

Présents : tous les membres du Conseil Communautaire, à l'exception de :
Procuration : Rozenn MANTEL-RAMETTE à Carmen REBOREDO, Jacques CATTIN à Fabrice KRIEGER

Excusés : Frédéric KATZ, Martine ZOLLER-LOISON, Bertrand HEYBERGER remplacé par son suppléant François GANGLOFF
Absents :

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2026-43
Classement @CTES : 5.3

Point n° 13. : Désignation des délégués à l'Etablissement public foncier d'Alsace

Les statuts de l'EPF d'Alsace attribuent un siège de titulaire et un siège de suppléant à la Communauté de communes. Le délégué titulaire siègera au sein du conseil d'administration. Il est rappelé que l'adhésion pour le compte des communes membres a été décidée en 2016.

Le Bureau propose la liste des candidats suivant. Aucune autre liste ne se déclare.

- Titulaire : M. Auguste OTT
- Suppléant : Mme Nathalie LALLEMAND

Avant de procéder à la désignation, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité pour les candidats ci-dessus. Le Président les déclare élus délégués à l'Etablissement public foncier d'Alsace.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

CC - Pays de Rouffach

Ainsi voté à Husseren-les-Châteaux, le 29 avril 2026.

Le Président

Auguste OTT

Le Secrétaire

Fabrice KRIEGER

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux adressé au Président de la Communauté de communes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le même délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, en cas de recours gracieux préalable, dans un délai de deux mois à compter de la décision explicite de rejet ou de la naissance d'une décision implicite de rejet.

Toute personne souhaitant contester la présente décision peut se rapprocher des services compétents ou d'un conseil afin d'obtenir toute information utile sur les voies et délais de recours.

Département du
Bas-Rhin
Arrondissement
de Sélestat-Erstein

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE SAINTE ODILE
SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers/ères
élu(e)s
26
Sous la présidence de Mme Isabelle SUHR,
Présidente de la CCPSO.

Nombre de Conseillers/ères
en fonction
26
Secrétaire de séance : Mme Valérie RUSCHER

Nombre de Conseillers/ères
Présent(e)s
24
Étaient présent(e)s :
I. SUHR, R. HOELT, C. KRAUSS, V. RUSCHER, H. BENTZ,
C. BOSSLER, P. BOURZEIX, F. BUCHBERGER, I. CHIPAULT,
R. CLAUSSE, C. COLIN, A. DELACROIX, H. ENGEL, P. FOLZ,
O. GOKTAS, E. HIRTZ, H. HORNBECK, J.-L. KRUGMANN, E.
LENY, C. LEVY, C. MATHIS, R. MEYER, C. OFFENBURGER,
A. REIBEL

Nombre de Conseillers/ères
Excusé(e)s ou représenté(e)s
2
Étaient absent(e)s et excusé(e)s :
C. BES (procurator à R. CLAUSSE),
P. MAEDER (procurator à E. HIRTZ),

Nombre de Conseillers/ères
Absent(e)s non excusé(e)s
Étaient absent(e)s et non excusé(e)s :

Délibération n° 2026/03/22 : DESIGNATION DE DELEGUE(E)S DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS - ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER D'ALSACE (EPFA)

Rapport de présentation :

1) Présentation de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace)

L'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 au vu des délibérations concordantes du Conseil Général du Bas-Rhin, des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés.

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014, l'EPF du Bas-Rhin s'est étendu à l'échelle régionale pour devenir l'EPF d'Alsace. Début 2023, le périmètre d'intervention couvre 37 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) représentant 835 communes membres, soit près de 1,8 millions d'habitants.

Les EPF sont des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Délibération 2026/03/22

A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant.

En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation. Il peut également exercer, par délégation, les droits de préemption et de priorité du Code de l'urbanisme ainsi qu'agir dans le cadre des emplacements réservés et gérer les procédures de délaissement du même code.

L'EPF exerce auprès des communes et des EPCI des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, révente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour leur compte.

L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale des biens. Ainsi il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière.

En application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de délégué(e)s pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « Loi Chevènement »,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

VU la délibération n°2016/02/11 du 19 avril 2016 du Conseil Communautaire décidant l'adhésion à l'EPF d'Alsace,

VU les statuts du de l'EPF d'Alsace, et notamment l'article 7 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Assemblée Générale,

VU l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1er janvier 2023 (base INSEE) ;

CONSIDERANT les résultats des élections municipales 2026, et la nécessité pour le Conseil communautaire de désigner dans l'assemblée générale de l'EPF d'Alsace 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e).

Délibération 2026/03/22

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Il s'agit d'un outil opérationnel
de développement des col

Conformément à l'article L. 324-2-2 du Code de l'urbanisme, l'EPF d'Alsace élabore un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) quinquennal qui :

1° Définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre ;
2° Précise les conditions de cession du foncier propres à garantir un usage conforme aux missions de l'établissement.
Le PPI est élaboré en fonction des besoins exprimés par les collectivités adhérentes et tient compte des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme ainsi que des objectifs de réalisation de logements précisés par les programmes locaux de l'habitat (PLH). Ce PPI est transmis au préfet de Région.

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), de la rémunération de ses prestations de services ou encore de subventions.

Les membres de l'EPF d'Alsace sont :

- Les EPCI, représentés en fonction de leur population :
 - de 1 à 30 000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
 - de 30 001 à 50 000 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
 - au-delà de 50 000 habitants : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.
- La collectivité européenne d'Alsace.
- La Région Grand Est.

Dans le cadre du renouvellement de son programme pluriannuel d'intervention (PPI), établi pour la période 2024-2028, l'EPF a intégralement revisité sa politique d'intervention, en distinguant, contrairement aux années précédentes, non pas un mais deux niveaux de lecture. Au-delà d'une refonte du cadre d'intervention de l'EPF, c'est l'ensemble des dispositifs d'intervention financés sur fonds propres qui a été mis à jour au travers de la formalisation de "Fiches descriptives détaillées".

L'assemblée générale se réunit en séance publique deux fois par an. L'assemblée générale élit en son sein le conseil d'administration. Elle vote le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) à percevoir dans l'année, la majorité des délégués présents est requise. Elle est régulièrement informée par un rapport d'activité et financier. Elle donne son avis sur les orientations budgétaires, la programmation pluriannuelle, les admissions et retraits des membres de l'établissement. Elle modifie les statuts de l'EPF d'Alsace par un vote de la majorité des deux tiers des délégués de l'établissement, présents ou représentés.

2) Adhésion à l'EPFA en avril 2016

La CCPSO a adhéré à l'EPFA en avril 2016 en lieu et place de ses communes, cette adhésion était justifiée par la volonté de bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est prédominante dans tous les projets des collectivités publiques et les communes et EPCI ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique foncière élaborée.

Délibération 2026/03/22

Après avoir obtenu à l'unanimité de l'Assemblée l'autorisation pour procéder à un vote à main levée,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
décide de désigner les membres ci-après
pour représenter la collectivité,

DECIDE

Résultat du vote :
Pour : 26 (dont 2 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

1) DE DESIGNER pour siéger à l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e), soit :

Membre titulaire
Hervé BENTZ
Membre suppléant
René HOELT

2) DE CHARGER Mme la Présidente de transmettre cette délibération à l'EPF Alsace.

Suivent les signatures officielles.

N° 2026/03/22,
Pour extrait conforme,
Fait à OBERNAI, le 29.04.2026,

La secrétaire de séance,
Valérie RUSCHER

La Présidente,
Isabelle SUHR

Envoyé au contrôle de légalité le :



Délibération 2026/03/22

Extrait du registre des délibérations

Séance du CONSEIL de COMMUNAUTÉ
MERCREDI 29 AVRIL 2026 A EISENHEIM

Délégués en fonction : 33

Présents : 27 Absents et excusés : 1 Procurations : 5 Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération n° 2026-094

DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUPRES DES DIFFÉRENTS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFUEGERSDOERFFER, Président.

Monsieur Frédéric PFUEGERSDOERFFER, Président, expose que le Conseil de Communauté est prié de désigner ses délégués et représentants aux Collectivités et organismes dont la Communauté de Communes est membre.

Les propositions sont les suivantes :

*** Syndicats mixtes dont la Collectivité est adhérente**

PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Sélestat Alsace Centrale	15 titulaires : - SCHULTZ Damien - LEBEL David - LEIBY Marie-Jeanne - GRISS Vincent - BLATZ François - BURGER Sébastien - STEYDLI Jean-Marc - LUDAESCHER Christophe - PFUEGERSDOERFFER Frédéric - VOGEL Camille - NEEFF Anne-Marie - BUTSCHA Michel - RUDLOFF Jean-Louis - KLOTZ Mathieu - ROMILLY Aude 6 suppléants : - GATTANG Anne - ROHMER Clément - SIMLER Agnès - OHNET Gildas - GHIDINA Lucio - LOOS Clothilde
--	---

Associations Tremplins	2 titulaires : - CUCUAT Patricia - ROMILLY Aude
Mission Locale pour l'Emploi	2 titulaires : - FREY Marie - NEEFF Anne-Marie
Office du Tourisme Intercommunal	2 titulaires : - NEEFF Anne-Marie - GERBER Christian
Commission départementale d'aménagement commercial du Bas-Rhin Etablissement public Foncier d'Alsace	1 titulaire : NEEFF Anne-Marie 1 titulaire : KNOBLOCH Christophe 1 suppléant : SCHMIDT-TRINGLER Isabelle

*** Organismes liés à l'environnement**

Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale	2 titulaires : - FAHRNER Sophie - STEYDLI Jean-Marc
Miellerie du Ried	1 titulaire : LUDAESCHER Christophe 1 suppléant : ERARD Chrystelle
Réseau Hamster	1 titulaire : SIMLER Agnès

*** Organismes à caractère transfrontalier**

Infobest	1 titulaire : PFUEGERSDOERFFER Frédéric 1 suppléant : SCHMIDT-TRINGLER Isabelle
----------	---

*** Organismes liés à la jeunesse et à la culture**

RAI	- Président : Frédéric PFUEGERSDOERFFER 3 titulaires : - ROMILLY Aude - VOGEL Camille - ERARD Chrystelle
Collège de Marckolsheim	2 titulaires : - JEHL Pamela

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le **24 JUL. 2026**

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

SMICTOM d'Alsace Centrale	- BRICKERT Jean-Louis - SCHONSTEIN Laurent - LUDAESCHER Irène - GERBER Christian
Syndicat Mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin	1 titulaire : SIMLER Agnès 1 suppléant : SCHONSTEIN Laurent
Territoire Energie Alsace (TEA)	14 titulaires : - LAMMER Joël - SCHMITT Marc - FRANCO Luis - KALEM Ismahil - WENDUNG Alain - OTTENWELTER Christine - BUTSCHA Michel - MEYER Frédéric - CROVISIER Catherine - MEMHELD Christian - MAURER Julien - LUDAESCHER Christophe - LEBEL David - VOGEL Camille
Association PMO de TEA : Alsace synergie	1 titulaire : SCHULTZ Damien
Groupe d'Action Locale (LEADER) - GAL	2 titulaires : - ROMILLY Aude - SCHONSTEIN Laurent 2 suppléants : - GRISS Vincent - RUDLOFF Jean-Louis

*** Organismes généraux**

ADCF (Assemblée Des Communautés de Communes de France)	1 titulaire : PFUEGERSDOERFFER Frédéric
--	---

*** Organismes à caractère économique et touristique**

Initiatives Alsace Centrale	1 titulaire : NEEFF Anne-Marie
-----------------------------	--

	- WURTH Sophie 2 suppléants : - GRISS Vincent - BURGER Sébastien
Elu référent langue et culture régionale (CeA) (HOPLA)	1 titulaire : BUTSCHA Michel
* Organismes liés à la Communication	
ATILAC	3 titulaires : - ERARD Chrystelle - SCHMIDT-TRINGLER Isabelle - SCHONSTEIN Laurent

*** Organismes liés à l'habitat**

CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement)	1 titulaire : STEYDLI Jean-Marc 1 suppléant : PFUEGERSDOERFFER Frédéric
---	---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le règlement intérieur du Conseil de Communauté actuellement en vigueur ;

Considérant que les délégués aux syndicats mixtes « fermés » sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI au scrutin secret à la majorité absolue ou si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, au troisième tour à la majorité relative ;

Considérant que le scrutin pour la désignation des délégués aux syndicats mixtes « fermés » est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant ;

Considérant que le Conseil de Communauté s'est prononcé à l'unanimité pour une désignation à main levée de ses représentants aux différents organismes auxquels la Communauté de Communes est membre ;

Considérant que, pour chacune de ces représentations une liste unique de candidatures ou des candidatures uniques ont été déposées ;

- élit à l'unanimité, à main levée, comme ci-dessus indiqué les représentants et les délégations de la Communauté de Communes auprès des syndicats mixtes sus-indiqués ;
- prend acte de l'effet immédiat des délégations et représentations des Conseillers communautaires indiqués aux différents organismes et instances susmentionnés, compte tenu de la présence de liste de candidatures unique ou de candidatures

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

nominatives uniques aux différents postes présentés dans l'ordre proposé et tel qu'il en est donné lecture par le Président.

Adopté à l'unanimité.

M. Damien SCHULTZ, M. Christian GERBER, M. Jean-Jacques KEUSCH, Mme Sophie WURTH, M. Vincent GRISS, Mme Agnès SIMLER, M. François BLATZ, M. Sébastien BURGER, M. Jean-Marc STEYDL, Mme Isabelle SCHMIDT-TRINGLER (ayant procuration de Pascal JEHL), Mme Pamela JEHL, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Chrystelle ERARD (ayant procuration de Sophie FAHRNER), M. Gilles WEBER (ayant procuration de Patricia CUCUAT), M. Jean-Paul ORSONI (ayant procuration de Marie FREY), M. Alain WENDLING, Mme Camille VOGEL, M. Noël SCHWEIN, M. Sébastien SCHWOERER, M. Julien LAUFFENBURGER, M. Michel BUTSCHA, M. Jean-Louis RUDLOFF, M. Mathieu KLOTZ, Mme Christelle ADOLPH, M. Michaël BERGER, Mme Aude ROMILLY (ayant procuration de Monsieur Christophe KNOBLOCH), M. Jules ORIHUELA.



Pour extrait conforme, Marckolsheim, le 5 mai 2026

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Le secrétaire de séance
Sébastien SCHWOERER

La présente décision à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même, être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
N°07-000000000-2026-070-DE
Date de télétransmission : 09/08/2026
Date de réception en préfecture : 09/08/2026



République Française • Département du Haut-Rhin

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 avril 2026

N° 2026_C041

Sous la Présidence de M. Christophe BELTZUNG

Nombre d'élus communautaires • 37

Présents • 36

Absents • 00

Excusés • 01

Procurations • 01

OBJET • Désignation des représentants à l'EPF Alsace

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants à l'EPF :

Titulaire	Suppléant
1 M. Jean GAUGLER	M. Maxime BELTZUNG

Propose, à l'unanimité, la candidature de M. Jean GAUGLER au Conseil d'administration de l'EPF.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire

Christophe BELTZUNG
Président
4 mai 2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2026 À 18H30

Salle de réunion de la Médiathèque du Rocher, 3A route de Lucelle – 68480 FERRETTE

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 24 avril 2026

Étaient présents : (76)

Mesdames et Messieurs, Benoît ACKERMANN, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Laetitia BLUMBERGER, Alain BRAND, Serge BRAND, Dora BRUGGER, Gilles CLAUDE, Annaick DANGELSER, Michel DESSERICH, Jean-Luc DOPPLER, Edouard EDER, Bernard FANKHAUSER, Jean-François FOERNBACHER, Didier FORT, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Serge GAISSER, Benoît GOEFFERT, Roland GOEFFERT, Christian GRIENENBERGER, Annaick GROELLY, Gérard GROELLY, Alexandre GUTZWILLER, Eric GUTZWILLER, Béatrice HANSEN, Jean HARTMANN, Mathieu HARTMANN, Michel HARTMANN, Gabriel HASCHER, Sabine HATTSTATT, Matthieu HECKLEN, Ginette HELL, Stéphanie HERMANN, Jean-Luc HEUDECKER, Jean HIGELIN, Thierry KAUFFMANN, Yves KELLER, André LEHMES, Michel LERCH, Véronique LIDIN, Sophie LOTH, Jean-Paul MACKER, Pascal MALYSZKA, Christine MENNEZEIN, Jérôme MEYER, Sébastien MISSLIN, Christophe MUNCK, Eliane OSINSKI, Olivier PFUEGER, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGIER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Doris REY, Patrick RIEGERT, Philippe RUF, René SCHAEFFER, Pierre SCHOEPPER, Michel STARCK, Dominique SENGELIN, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGSFELD, Stéphane STALLINI, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Jean-Luc WAECKERLI, Philippe WAHL, Hervé WALTER, Guilaine WEISS, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Chantal WISS, Anne ZELLER, Jean ZIPPER.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Mesdames Elodie ABT, Anne-Marie BIANCOTTI, Danièle CORDIER et Monsieur Christophe ANTONY.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (10)

Monsieur Pierre BLIND a donné procuration à Madame Dora BRUGGER,
Monsieur Sylvain GABRIEL a donné procuration à Monsieur Philippe WAHL,
Madame Rita HELL a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH,
Madame Axelle HELLMANN a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND,
Monsieur Nicolas JANDER a donné procuration à Monsieur Jean-François FOERNBACHER,
Monsieur Agatino MAVILLA a donné procuration à Madame Anne ZELLER,
Monsieur Michel PFUEGER a donné procuration à Monsieur Hervé WERMUTH,
Monsieur Bertrand REECHT a donné procuration à Monsieur Gabriel HASCHER,
Madame Fabienne REY a donné procuration à Monsieur Fernand WIEDER,
Madame Gabi ZIMMERMANN a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL.

Étaient excusés sans représentation : (3)

Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT et Messieurs Raphaël SCHMIDLIN et Aurelio TOLOSA.

Était non excusé : (1)

Madame Isabelle STEFFAN.

2026/177

Accusé de réception en préfecture
N° 20260630-17790406-DEL-058-2026-DE
Date de télétransmission : 04/07/2026
Date de réception préfectorale : 04/07/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507678033-20260630-2026_070-DE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Nombre de conseillers

En exercice : 90 - Présents : 76 - Procurations : 10 - Absents : 4 - Exclus : 0

Le Président expose que les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace fixent dans l'article 8.1.1 les conditions de désignation des représentants des EPCI à son assemblée générale. Ainsi, il convient de désigner pour les EPCI de plus de 45 000 habitants, 2 représentants titulaires ainsi que 2 représentants suppléants.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les conseillers communautaires suivants pour représenter la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

TITULAIRES :

- Sophie LOTH ;
- Patrick RIEGERT.

SUPPLÉANTS :

- Annaick DANGELSER ;
- Thierry KAUFFMANN.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 4 mai 2026
Le Président
Gilles FREMIOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 30 avril 2026
Sous la Présidence de Madame Noëlie HESTIN
Nombre de membres : 24
Etaient présents : 20 membres – 3 procurations - 23 votants

Administration Générale

22/2016 Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Président expose les différents postes à pourvoir et soumet aux votes les candidatures.

1. Election des délégués pour l'EPIC "Office de Tourisme du Val d'Argent"

Le Comité de Direction est composé de 6 délégués titulaires et de 6 suppléants désignés par la Communauté de Communes.

Il est complété par ailleurs de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants à proposer en accord avec les socio-professionnels du tourisme.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués suivants comme représentants de la CCVA au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent :

Délégués titulaires :

Pierre SCHROTH
Régine ORSATI
Cécile SKOCIBUSIC
Patrick TONON
Jean-Luc FRECHARD
Camille IMHOFF

Délégués suppléants :

Jean-Marc BURRUS
Noëlie HESTIN
Denis PETIT
Jean-Marc KAUFFMANN
David DUCROCK
Rosejane DIAZ

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

1 / 9

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

DESIGNE les représentants
l'Office de Tourisme du Val d'Argent

Délégués titulaires :

Jean-Louis BORMANN
Guillaume RUCH
Thomas BILICAM
Gérard DELACOTE

Délégués suppléants :

Joseph GAUTHIER
Roland QUINCIEU
Catherine MALECKI
Carly MENDEZ

(les postes non pourvus seront complétés lors du prochain conseil de direction de l'OTVA)

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

2. Election de représentants pour la Société Publique Locale « Événementiel en Val d'Argent » (SPL EVA)

Créée en janvier 2015, la CCVA doit désigner :

- 1 représentant à l'Assemblée Générale de la SPL EVA
- 3 représentants au Conseil d'Administration de la SPL EVA

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Jean-Marc BURRUS pour représenter la CCVA à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « Événementiel en Val d'Argent »

Noëlie HESTIN, Jean-Luc FRECHARD et Denis PETIT pour représenter la CCVA au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Événementiel en Val d'Argent » :

AUTORISE Noëlie HESTIN, Jean-Luc FRECHARD ou Denis PETIT, représentants de la CCVA au Conseil d'Administration, à assurer la présidence dudit Conseil selon le résultat des élections qui auront lieu lors de son installation.

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

3. Election des délégués au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Sélestat – Alsace Centrale

Le Comité Syndical du PETER est composé de 8 délégués titulaires de la Communauté de Communes du Val d'Argent ainsi que de 2 délégués suppléants.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

2 / 9

Le Conseil de Communauté,

DESIGNE les délégués suivants comme représentants au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat – Alsace Centrale

Délégués titulaires :

Régine ORSATI
Jean-Marc BURRUS
Noëlie HESTIN
Marc HENSMINGER
Denis PETIT
Jean-Luc FRECHARD
Luigi PENIN
Xavier MARCHAL

Délégués suppléants :

Gérard FRITAG
Damien GANGLOFF

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

4. Election de représentants pour le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE ses représentants au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, à savoir :

Délégué titulaire : Luigi PENIN
Délégué suppléant : Gérard FRITAG

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

5. Election de représentants pour la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ecooparc

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE ses représentants de la Société Coopérative, à savoir :

Délégué titulaire : Jean-Marc BURRUS
Délégué suppléant : David DUCROCK

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

6. Election des délégués au Syndicat Mixte Interdépartemental pour la zone d'activités de Dannebain

Le Comité Directeur de ce Syndicat Mixte est composé de 4 délégués de la Communauté de Communes du Val d'Argent et de 4 délégués de la Commune de Kintzheim

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

3 / 9

Il s'agit donc de désigner les 4 délégués de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués suivants au Comité Directeur du Syndicat Mixte de Dannebain :

Noëlie HESTIN
Jean-Marc BURRUS
Denis PETIT
Jean-Luc FRECHARD

Décision adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

7. Election des délégués pour le syndicat mixte « Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) : Commission Locale de l'Assainissement

Conformément à nos statuts, les collectivités membres doivent procéder à la désignation de leurs représentant(e)s siégeant aux niveaux local, territorial et global du SDEA.

Chaque EPCI intègre désigne un(e) Délégué(e) par commune, par tranche de 3 000 habitants, disposant d'autant de voix que de compétences transférées.

En application de nos Statuts Modifiés et de leurs annexes, la Communauté de Communes du Val d'Argent est ainsi appelée à désigner :

- ✓ 5 Délégué(e)s disposant pour la compétence assainissement de 5 voix selon la répartition détaillée ci-jointe.
- Chaque Délégué(e) est appelé(e) à siéger tant au niveau de la Commission Locale que de l'Assemblée Générale
- ✓ Parmi ces Délégués, 1 Représentant(e) à la Commission Permanente du SDEA, qui siègera également au Conseil d'Administration et au Conseil Territorial.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

4 / 9

Le Conseil de Communauté,

DÉSIGNE, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDPA et par voie conformément à l'article 1.2121-21 du CGCT, :

pour la compétence assainissement, les Délégué(e)s suivant(e)s au sein de la Commission Locale d'assainissement et de l'Assemblée Générale du SDPA :

N°	NOM	PRENOM	COMPLÈTE
1)	PANTZIER	CHRISTOPHE	LIEPVRE
2)	FRECHARD	JEAN-LUC	ROMBACH-LE-FRANC
3)	BURRUS	JEAN-MARC	SAINT-CROIX-AUX-MINES
4)	MARCHAL	XAVIER	SAINT-MARIE-AUX-MINES
5)	HESTIN	NOËLIE	SAINT-MARIE-AUX-MINES

DÉSIGNE 1 Représentant(e) à la Commission Permanente / au Conseil d'Administration / au(s) Conseil(s) Territorial(aux) parmi les Délégué(e)s :

N°	NOM	PRENOM
1)	HESTIN	NOËLIE

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

8. Election des délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale (SMICTOM)

Depuis 2002, la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères" a été confiée par les communes à la Communauté de Communes, qui a confié la mission au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale (SMICTOM).

La Communauté de Communes du Val d'Argent sera représentée par 3 délégués au sein du Comité Directeur, comme lors du dernier mandat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les délégués suivants au Comité Directeur du SMICTOM d'Alsace Centrale :

Denis PETIT
Marc ENSMINGER
Jean-Marc KAUFFMANN

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

5/9

- 2 représentants par cible opérateur (RTT en ce qui nous concerne)
- 2 représentants de la commission d'arbitrage par télévision locale (commission prévue par les dispositions du CSA - Conseil Supérieur de l'Audiovisuel).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les représentants suivants au Conseil d'Administration de l'Association des Télévisions d'Informations Locales d'Alsace Centrale :

Jean-Luc FRECHARD
Jean-Marc BURRUS
Camille IMHOFF

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

13. Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Noëlie HESTIN comme représentant à l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

14. Conseil d'Administration du Collège Jean-Georges REBER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour représenter la CCVA au Conseil d'Administration du collège Jean Georges REBER :

Délégué titulaire : Luigi PININ (Délégué suppléant : Roselyne DIAZ)

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

15. Conseil d'Administration du lycée Polyvalent Louise WEISS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour représenter la CCVA au Conseil d'Administration du lycée Polyvalent Louise WEISS :

Délégué titulaire : Luigi PININ (Délégué suppléant : Roselyne DIAZ)

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

7/9

9. Election d'un représentant du Val d'Argent (H)

Le code de la santé prévoit que la Communauté de Communes du Val d'Argent dispose de 1 siège au sein du Conseil de Surveillance de l'HIVA.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE le délégué suivant au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent :

Jean-Marc BURRUS

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

10. Election d'un représentant à la Ferme d'Argentin (Institut Les Tournesols)

Le Conseil de Communauté,

DÉSIGNE Jean-Luc FRECHARD pour représenter la Communauté de Communes du Val d'Argent dans les instances de cette association « Chantier d'Insertion Ferme d'Argentin ».

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

11. Election d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration du SAGE Giessen-Liepvrette (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La Communauté de Communes du Val d'Argent est représentée par un délégué titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Giessen-Liepvrette.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Gérard FREITAG délégué titulaire représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent à la CLE.

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

12. Les représentants au Conseil d'Administration de l'Association des Télévisions d'Informations Locales d'Alsace Centrale (ATILAC)

L'association "ATILAC", assure la réalisation et la diffusion des journaux télévisés pour le compte de différents réseaux cibles d'Alsace Centrale et en particulier pour notre Région au titre de la Télévision Locale du Val d'Argent (TLVA), la Communauté de Communes de Marcholsheim et la Communauté de Communes de Sélestat (TV2COM).

Chaque télévision locale est représentée au sein du conseil d'administration d'ATILAC à raison de :
- 3 représentants de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

8/9

16. Mission Locale de Sélestat

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Nadège FLORENTZ pour représenter la Communauté de Communes du Val d'Argent au sein de l'association « Mission Locale de Sélestat ».

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

17. Office Public de la Langue régionale d'Alsace (OPLA)

En 2022, la Communauté de Communes du Val d'Argent a bien voulu déléguer auprès de la Collectivité européenne d'Alsace un ambassadeur pour la langue et la culture régionales - Botschafter für d'elässisch Sproch un Kultur, en la personne de M. Jean-Luc FRECHARD.

Il convient de désigner un nouvel ambassadeur.

Le Conseil de Communauté,

DÉSIGNE Jean-Luc FRECHARD en qualité d'ambassadeur pour la langue et la culture régionales.

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

18. CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Jean-Marc BURRUS pour représenter la Communauté de Communes du Val d'Argent au sein des instances du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

19. Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER

En mars 2023, le PLEIR Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, a été retenu pour des projets LEADER pour la période 2023-2027. À la suite des élections, les représentants doivent être désignés en vue de représenter la CCVA au Groupe d'Action Locale (GAL) d'Alsace Centrale.

Concrètement, les membres de cette instance seront amenés à se prononcer sur l'éligibilité et le montant de l'aide financière attribuée aux projets qui leur seront soumis après instruction par les services.

Il est prévu qu'au sein du collège public, la Communauté de Communes du Val d'Argent serait représentée à raison de deux titulaires et deux suppléants.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/05/2026

8/9

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

La Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués suivants comme représentants au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) d'Alsace Centrale pour gérer les fonds LIAISON 2023-2027

Délégués titulaires :

Nathalie ROUSSEL

Luigi PENIN

Délégués suppléants :

Nadège FLORENTZ

Jean-Luc FRECHARD

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

20. Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA)

VU le nombre d'habitants de l'EPFI ;

VU les résultats actuels des élections municipales 2026, le conseil communautaire doit désigner dans l'Assemblée Générale de l'EPFI d'Alsace 1 délégué titulaire ainsi que 1 délégué suppléant ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

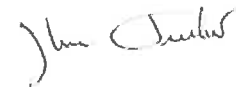
* Xavier MARCHAL, en qualité de délégué titulaire

* Noëlle HESTIN, en qualité de délégué suppléant

AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et faire le nécessaire à cet effet.

Délibération adoptée à l'unanimité (23 voix pour)

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc FRECHARD

La Présidente,





Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Date de convocation : 16/04/2026
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00
Délibération N° D-2026-3004-06

Membres présents : 37 membres
Messieurs Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Lucienne FROCHINGER, Aurélie DYSJUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Justine CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRUEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christien SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Justin VOGEL, Denis FD, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Mme Mireille ROTH a donné pouvoir à M Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 0/37

Objet : Désignation des représentants dans les organes représentatifs de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPFA)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose d'un représentant titulaire et suppléant dans les organes représentatifs de l'Établissement Public Foncier d'Alsace.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont désignés** pour représenter la communauté de communes :

	Membre titulaire	Membre suppléant
1.	M. Yann ROUSSEL	M. Yannick LITTNER

Fait à Truchtersheim, le 05 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-507679033-20260630-2026_070-DE
Date de télétransmission : 06/08/2026
Date de réception préfecture : 06/08/2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : 48

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : 48

Nombre de délégués :
- présents : 40
- représentés : 7
TOTAL 47

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORT : - Mme Anne-Marie SEYTRITZ, Adjointe	Pour la commune d'ENGERSHEIM : - M. Denis TOURNEMANNE, Maire - Mme Nathalie EBENER, Adjointe	Pour la ville de MUTZIG : - Mme Caroline PRISTER, Maire - Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe
Pour la commune d'AVOISHEIM : - M. Pascal GELIN, Maire	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. : - M. Sébastien CLEMENT, Maire - Mme Catherine STROH, Adjointe	- M. Joseph GLADY, Adjoint
Pour la commune de BACHSTEIN : - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Pour la commune de GERSCHWILLER : - M. Pierre THELEN, Maire - Mme Sandrine HEMBERT, Adjointe	- M. Arnaud THEBAULT, Cons. Mun. - M. Claude FAZIO, Cons. Mun.
Pour la commune de DINSHEIM/BR. : - Mme Marie-Reine FISCHER, Maire - M. Laurent RIJCEZAS, Cons. Mun.	Pour la commune d'ERNOLSHASLACH : - M. Guy ERNST, Maire	Pour la commune de NIEDERHASLACH : - Mme Mariette HELLBURG, Maire - M. Laurent FARRIN, Adjoint
Pour la commune de DUTTLANHEIM : - Mme Sylvie ROECK, Adjointe - M. Roland KOST, Cons. Mun.	Pour la commune d'ERNOLSHASLACH : - M. Laurent FURST, Maire - Mme Christiane JEANPERE, Adjointe - M. Philippe HEITZ, Adjoint - Mme Sylvie TETTERCY, Adjointe	Pour la commune d'OBERSHASLACH : - M. Jean BIEHLER, Maire
Pour la commune de DUPPIGHEIM : - M. Julien HAEGY, Maire - Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	Pour la commune de MOLSHEIM : - M. Laurent FURST, Maire - Mme Christiane JEANPERE, Adjointe - M. Philippe HEITZ, Adjoint - Mme Sylvie TETTERCY, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAVENS : - M. Alain VON WIEDNER, Maire
Pour la commune de DUTTLANHEIM : - M. Alexandre DENISTY, Maire	Pour la commune de MOLSHEIM : - M. Laurent FURST, Maire - Mme Christiane JEANPERE, Adjointe - M. Philippe HEITZ, Adjoint - Mme Sylvie TETTERCY, Adjointe	Pour la commune de STILL : - Mme Nathalie MORE-DESIRE, Adjointe
M. Jean-Luc WERCKEL, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLDSHEIM : - M. Adrien RITTEL, Maire - M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint	

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SEYTRITZ
Mme Isabelle MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. Pascal BAUER	ayant donné procuration à Mme Sylvie ROECK
Mme Sylvie FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Stéphanie SADIKIAN	ayant donné procuration à Mme Caroline PRISTER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Nathalie MORE-DESIRE

Membre titulaire absent pour son suppléant :

-

Membres excusés :

Mme Mirella RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERSHASLACH
M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOISHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Arrêté de légalisation en préfecture
RÉF : 2026-07584-00000-01-01-01-01-01
Date de légalisation : 04/05/2026
Date de réimpression : 04/05/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

OBJET : ADMINISTRATION
COMMUNAUTÉ DE

N° 26-60

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU sa délibération N° 19-84 du 19 décembre 2019 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'E.P.F. d'Alsace ;

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'E.P.F. d'Alsace, et notamment les articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'E.P.F. d'Alsace ;

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'E.P.F. d'Alsace ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 2 membres titulaires et leurs suppléants représentant la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
désigne

en tant que délégués titulaires :

- Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
- Monsieur Sébastien CLEMENT, Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,

en tant que délégués suppléants :

- Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM,
- Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERSHASLACH,

pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Le Président,

Nathalie EBENER

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 mai 2026
- publication sur le site internet le : 4 mai 2026

Arrêté de légalisation en préfecture
RÉF : 2026-07584-00000-01-01-01-01-01
Date de légalisation : 04/05/2026
Date de réimpression : 04/05/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 avril 2026

Délibération n° 2026-55

Président : M. Dominique MULLER
Nombre de conseillers communautaires : 63
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63
Présents : 50
Pouvoirs : 10
Absents excusés : 2
Absent : 1

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 avril 2026
Secrétaire de Séance élu : M. Christophe STRUB

AFFAIRES GENERALES**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPFA) -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne est membre de l'EPF d'Alsace.
Dans ce cadre il y a lieu de désigner 2 membres titulaires et 2 suppléants pour siéger à l'assemblée générale.

Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de Membres ou de Délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, élus parmi les Délégués Titulaires,

Accusé de réception en préfecture
067-202608115-20260430-2026-AS-CF
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

- qu'il est vu à une préfecture dans que de l'Assemblée Générale pour l'Alsace
- l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants à l'EPF d'Alsace.
- b) sont élus pour siéger à l'assemblée générale de l'EPF d'Alsace :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Dominique MULLER	Mme Marie-Pierre OBERLE
M. Laurent BURCKEL	M. Alain HUBER

- c) d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 04 mai 2026

Le Secrétaire de séance

M. Christophe STRUB



Président
Dominique MULLER

Accusé de réception en préfecture
067-202608115-20260430-2026-AS-CF
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du jeudi 30 avril 2026

Désignation des représentants de l'Eurométropole au sein de diverses commissions, sociétés et organismes.

Numéro E-2026-345

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale, dispose que « Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En application de cet article et des statuts de chaque organisme, le Conseil est appelé à désigner ses représentants au sein des organes dirigeants des sociétés suivantes, et organismes divers.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L.1524-5, L.2121-21 et L.2121-33
du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

désigne

pour le représenter au sein des organismes ci-dessous énumérés, les conseiller-ères suivantes,

autorise

1

2

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 067-24670048-20260504-EI_V_202604_010-DE

- M. Lamjed SAIDANI
- M. Murat GULDAL
- Mme Chantal CUTAJAR
- Mme Christelle STURTZ-FROELICHER
- M. Patrick PESSAUX
- Mme Pascale JURDANT-PFEIFER
- M. Michaël NGUYEN
- Mme Jeanne BARSEGHIAN

Mission locale et relais emploi
- M. Youness EL HASSNAOUI

Maison de l'emploi et de la formation de Strasbourg
- Mme Pernelle RICHARDOT

Agence régionale du tourisme Grand'Est
À l'assemblée générale, éligible au conseil d'administration :
- M. Thibaud PHILIPPS

Groupeement des autorités responsables de transport (GART)
- Mme Catherine TRAUTMANN, titulaire
- M. Thierry SOTHER, titulaire
- M. Pierre PERRIN, titulaire

- Mme Catherine GRAEF-ECKERT, suppléante
- M. Pierre JAKUBOWICZ, suppléant
- Mme Bahar C'EVIZ, suppléante

Agence France locale
- Mme Catherine TRAUTMANN, titulaire
- Mme Caroline BARRIERE, suppléante

Hôpitaux universitaires de Strasbourg
Au conseil de surveillance :
- M. Thierry SOTHER, titulaire

Haute École des arts du Rhin (HEAR)
Au conseil d'administration :
- Mme Rebecca BREITMAN
- Mme Carole WENNER
- Mme Doris TERNY

Université de Strasbourg (UNISTRA)

3

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

le représentant titulaire ou suppléant de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions.

Établissement public foncier local d'Alsace

À l'assemblée générale, deux d'entre eux siègent au conseil d'administration :

- M. Arnaud DURAND, titulaire
- Mme Caroline BARRIERE, suppléante
- M. Paul MEYER, titulaire
- Mme Myrielle FABRE, suppléante
- M. Jean-Paul PREVE, titulaire
- Mme Fabienne ROVVO, suppléante

Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

25 représentants :

- M. Youness EL HASSNAOUI
- M. Étienne WESTPHAL
- Mme Marziach FLAISCHER
- M. Éric KRIBS
- M. Paul MEYER
- M. Mourad OUALIT
- Mme Sandra DIETSCH
- Mme Bahar C'EVIZ
- M. Thibaud PHILIPPS
- M. Dylan HIRN
- Mme Michèle KANNENGIESER
- Mme Michèle BECKLER
- Mme Huguette HECKEL
- M. Martin HENRY
- M. Pierre PERRIN
- Mme Myrielle FABRE
- M. René BANDOL
- M. Dera RATSLAJETSINIMARO
- M. Vincent DEBES
- Mme Carmen HUGEL
- M. Florian KOBRIN
- Mme Frédérique NEAU
- M. Julien HELARY
- M. Thierry KUHN
- Mme Delphine RIDEAU

Agence du climat

À la proportionnelle

Au conseil d'administration :
- Mme Catherine TRAUTMANN, titulaire
- Mme Pernelle RICHARDOT, suppléante

Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)
- M. Abdelaziz CHOUKRI

École de management de Strasbourg
Au conseil de l'école :
- Mme Marie-No GANDZION

Sciences Po Strasbourg
Au conseil d'administration :
- M. Abdelaziz CHOUKRI

Télécom physique / pole API
- Mme Doris TERNY, personnalité extérieure

Commission de suivi de site (CSS) du Port au Pétrole
- Mme Chantal CUTAJAR, titulaire
- Mme Bahar C'EVIZ, suppléante

Commission départementale des risques naturels majeurs
- Mme Michèle KANNENGIESER

Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI)
- Mme Michèle KANNENGIESER, Titulaire - Mme Chantal CUTAJAR, suppléante

Association pour la concertation permanente en matière de prévention des pollutions (AC3P)
- Mme Chantal CUTAJAR, titulaire

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPI) - commission préfectorale Strasbourg-Kehl
10 élus EMS et Ville :

- Mme Chantal CUTAJAR
- Mme Pernelle RICHARDOT
- Mme Béatrice BULOUI
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- M. Martin HENRY
- Mme Huguette HECKEL
- Mme Ferdane EFEER
- Mme Marziach FLAISCHER

4

- Mme Marie-No GANDZION
- M. Hervé MORITZ

AMORCE (association)

- Mme Béatrice BULOI, titulaire
- Mme Françoise BEY, suppléante

Commission naut et grand cycle de l'eau (anciennement Commission eau et assainissement)

- Ville < 10000 habitants : 2
- Ville > 10000 habitants : 3
- Strasbourg : 5

Syndicat mixte du bassin Bruche-Moselle

Au comité syndical :

- Mme Chantal CUTAJAR
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Michèle KANNENGIESER
- M. Thierry SCHAAL
- M. Dominique RITLENG
- M. Jean HUMANN
- M. Laurent ULRICH

Syndicat mixte Basfeld-Erstein-Strasbourg (SYNDENAPHE)

- Mme Chantal CUTAJAR, titulaire
- Mme Pernelle RICHARDOT, titulaire
- Mme Michèle LECKLER, titulaire
- Mme Michèle KANNENGIESER, titulaire
- M. Thierry SCHAAL, titulaire
- M. Antoine FISCHER, titulaire

- Mme Bahar CEVIZ, suppléante
- M. Yves SUBLON, suppléant

Syndicat Mixte Ehn Andlau Scherer (SMEAS)

- M. Jean-Michel SCHAEFFER
- Mme Carmen HUGEL
- M. Antoine FISCHER

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEE)

- M. Abdelaziz CHOUKRI

Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

- Mme Chantal CUTAJAR

5

Commission de suivi de site (CSS) Lauenfeld Environnement - Oberschaeffelsheim

- M. Jean-Paul PREVE, titulaire
- M. Dominique RITLENG, suppléant

Commission locale de l'eau, du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin III (Sage INRI)

- Mme Michèle KANNENGIESER

Commission locale de l'eau, du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du secteur de l'III nappes Rhin (Sage INRI)

- Mme Michèle KANNENGIESER

Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERMI)

C'est l'Association des Maires de France qui est en charge de proposer les élus ayant vocation à siéger au Comité de bassin (art. D213-19-1 du Code de l'environnement), un arrêté préfectoral venant entériner les nouveaux représentants

Commission paritaire de l'Eurorégion

- M. Mathieu CAHN
- Mme Caroline BARRIERE
- Mme Ferdane EFEER
- Mme Bahar CEVIZ
- M. Youness EL HASSNAOUI
- Mme Béatrice BULOI
- M. Dylan HIRN
- M. Yves SUBLON
- Mme Danièle DAMBACH
- Mme Floriane VARIERAS

Fonds de solidarité logement (FSL)

- M. Etienne WESTPHAL, titulaire
- M. Dylan HIRN, suppléant

Alsace destination tourisme

- Mme Marie-No GANDZION

Syndicat intercommunal de l'Ordre du Rhin

- M. Eric KRIBS, titulaire
- Mme Murielle FABRE, suppléante

Orchestre Philharmonique de Strasbourg

- Mme Béatrice BULOI, titulaire

7

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL 2026

ID : 067-507679033-20260603-2026_070-DE

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

- M. Etienne WESTPHAL

Grand Est solidarité et coopération et développement (GESCOD - IRCOD)

- Mme Julie MUILOT, titulaire
- M. Murot GÖLDAL, suppléant

Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS)

- Mme Michèle KANNENGIESER

Charte eurorégionale relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de l'Eurorégionale : Commission consultative de suivi et Comité technique opérationnel intercommunal

- Mme Julie MUILOT
- M. Wilfrid DE VREESE

Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA)

- Mme Michèle KANNENGIESER

Agua publica Europa (APE)

- Mme Antonella CAGNOLATI

Association France diene

- Mme Michèle KANNENGIESER

ATMO Grand'Est

- Mme Chantal CUTAJAR

Comité local de l'air (commission du suivi du plan de protection de l'atmosphère de Strasbourg)

- Mme Christelle STURTZ-FROEHLICHER

Institut des risques majeurs (IRMA)

- Mme Michèle KANNENGIESER, titulaire
- Mme Chantal CUTAJAR, suppléante

Commission de suivi de site (CSS) constitué des installations classées d'après Terminal, Bâtiments et Arsenaux, sur les communes de la Wantzenau et Reichstett

- M. Georges SCHULER, titulaire
- Mme Michèle KANNENGIESER, suppléante

6

- M. Eric KRIBS, suppléant

Association départementale d'information sur le logement (ADIL)

- M. Eric KRIBS

Comité national d'action sociale (CNAS)

- M. Dylan HIRN

SCOTERS

- Mme Chantal CUTAJAR, titulaire
- M. Arieh ADIDA, titulaire
- Mme Pernelle RICHARDOT, titulaire
- M. Paul MEYER, titulaire
- M. Thibaud PHILIPPS, titulaire
- M. Jean-Paul PREVE, titulaire
- M. Alexandre LORENTZ, titulaire
- Mme Carmen HUGEL, titulaire
- M. Laurent ULRICH, titulaire
- M. Jean HUMANN, titulaire
- M. Jean-Baptiste MATHIEU, titulaire
- M. Etienne WESTPHAL, titulaire
- Mme Floriane VARIERAS, titulaire
- M. Robert VANHERZEEKE, titulaire
- M. Pierre JAKUBOWICZ, titulaire
- M. Julien KLAMECKI, suppléant
- Mme Fabienne ROYGO, suppléante
- Mme Hugue HECKEL, suppléante
- Mme Caroline BARRIERE, suppléante
- Mme Marie-No GANDZION, suppléante
- M. Lomjad SAIDANI, suppléant
- Mme Doris TERNOY, suppléante
- Mme Amie KESSOURI, suppléante
- M. Murot GÖLDAL, suppléant
- Mme Murielle FABRE, suppléante
- M. Thierry SCHAAL, suppléant
- M. Michaël NGUYEN, suppléant
- M. Etienne LOOS, suppléant
- Mme Sandra DIETSCH, suppléante

GECT Eurorégion

- Mme Catherine TRAUTMANN, en tant que Présidente de l'Eurorégion de Strasbourg, et en tant que Maire de la ville de Strasbourg.
- M. Youness EL HASSNAOUI.
- M. Pierre JAKUBOWICZ.
- M. Hervé MORITZ.
- M. Jean-Baptiste MATHIEU.
- Mme Céline GEISSMANN.
- Mme Michèle LECKLER.
- Mme Doris TERNOY.
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT.
- M. Antoine FISCHER.
- Mme Elsa SCHALCK.
- Mme Jeanne BARSEGHIAN.

8

Département
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUUVILLÉ

N° : 2026.4.50

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
29

Nb d'absents :
2
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1

Votants :
31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 avril 2026
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES
ORGANISMES EXTERIEURS : L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration
territoriale de la République ;

VU la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la
simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi N°2004-809 du 13 avril 2014 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités
territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21,
L2121-33 et L5211-1 ;

VU sa délibération N°2019.4.64 du 24 septembre 2019 portant adhésion à
l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, définis par l'arrêté préfectoral
de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs du 26 août 2008,
du 12 mars 2010, du 29 juillet 2014, du 27 janvier 2015, du 30 décembre 2016, du
22 juillet 2019, du 7 août 2019 et du 30 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il incombe de procéder à la désignation des délégués auprès des
organismes extérieurs consécutivement au renouvellement général des conseils
municipaux et des conseils communautaires ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 23 avril 2026 ;

Et

Après en avoir délibéré,

Délibération n° 2026.4.50

Page 1/2
(dont 0 page en annexe)

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Le présent document est communiqué en vertu de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de l'information administrative, notamment de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2° PROCEDE PAR CONSEQUENT

- à la désignation des délégués suivants représentant la Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

o Assemblée Générale :

	Titulaire	Suppléant
1	Mme Elisabeth SCHNEIDER	M. Gabriel SIEGRIST

o Conseil d'Administration :

M. Gabriel SIEGRIST

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
Ribeauvillé, le 4 mai 2026

La Secrétaire de séance,

Le Président,

M. Umberto STAMILE


Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1
et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de
l'Etat affectués en date du 6 mai 2026 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter
de cette date.

Délibération n° 2026.4.50

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

RECU EN PREFECTURE
1a 06/05/2026
Appréciation : 1/3
19_DE-668-240101577-20261411-2026_4_51-0

RECU EN PREFECTURE
1a 06/05/2026
Appréciation : 1/3
19_DE-668-240101577-20261411-2026_4_51-0

Nombre de conseillers élus : 40
Conseillers en fonction : 40
Conseillers présents : 36
Vote par procuration : 4
Suppléants admis à voter : 0

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026

*Délibération n° 2026-1705AC :

Désignation des représentants de la communauté de communes du Pays Rhénan au sein de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Sous la Présidence de M. René STUMPF, Président

Membres titulaires présents :

Madames, Messieurs :
Michel DEGOURS, Christelle CHEVALIER-JOURDAN, Jacques PRILLIEUX, Michel KLEIN, Valentin SCHOTT, Philippe SIGRIST, Yolande WOLFF, Philippe BOEHLER, Rémy WOLFF, Ludovic FARRUDJA, Hubert HOFFMANN, Joël HOCQUEL, Christine MAIRE, Mylène SCHNORR, Pascal SIEFFERT, Marie-Catherine BALAUD, Gilles BURGARD, Emmanuelle EDER, Serge SCHAEFFER, Alexandre WENDLING, Rémy BUBEL, Simone BAUER, Olivier MEYER, Sébastien KRÜOFF, Philippe BROLY, Lucienne ZWANGER, Mélanie CHAST, René STUMPF, Philippe BOUCHET, Bénédicte KLÖPPER, Lucette ROBERT, Marie BECK, Stéphane BRUCKER, Christelle ISSELE, Luane KRAEMER, Elisabeth RIEGER

Membres excusés :

Madames, Messieurs :
Marc ANTONI (a donné pouvoir à Michel DEGOURS), Dominique BEDELL (a donné pouvoir à Lucette ROBERT), Gilles DUROST (a donné pouvoir à Christelle ISSELE), Michel LORENTZ (a donné pouvoir à Mélanie CHAST)

Membre suppléant remplaçant un délégué titulaire :-

Membres suppléants non-votants : 6 (Lorette PINEN, Frédéric AMANN-GEYER, Sylvain BUBEL, Vincent MATHIEU, Sophie PAULI, Jean-Louis SCHRENCK)

Secrétaire de séance : Philippe SIGRIST

Assistent au conseil :-

DRA : Albert MATHERN

DGFP - Conseillers aux Décisions Locales :-

Personnel CC : Noël LUDWIG, DGS - Sylvie GREGORUTTI, DGA et Responsable Pôle Aménagement du Territoire
— Harmonie CANDELER, Responsable des Ressources Humaines — Mérédith ANTONI, Secrétaire

Assent de réception en préfecture
017 2026-1705AC-2026-1705AC-DE
Date de réception en préfecture : 13/05/2026

Pour extrait conforme.

Drusenheim, le 11 mai 2026

René STUMPF

Président

Philippe SIGRIST

Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Délibération n° 2026-1705
communales du Pays Rhénan

Rapport présenté par M. René Stumpf, Président

Expert foncier et immobilier, l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace s'adresse à toute collectivité ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). La mission publique s'inscrit dans l'assistance aux collectivités alsaciennes pour le bon déroulement des projets urbains et d'aménagement avec comme objectif d'acquiescer des biens pour le compte de ses collectivités membres.

L'EPF d'Alsace accompagne chaque collectivité dans la mise en œuvre de sa politique foncière. C'est dans sa capacité à développer une ingénierie dédiée au foncier (stratégies foncières amont, diagnostics immobiliers, diagnostics de pollution, négociation, évaluation, acquisition, travaux, rétrocession) que l'action de l'EPF d'Alsace prend son sens.

La communauté de communes adhère à cet organisme.

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de désigner les représentants de la communauté de communes au sein de l'EPF d'Alsace, conformément à ses statuts.

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants siégeant à l'assemblée générale de l'EPF d'Alsace aux fins de représenter la communauté de communes du Pays Rhénan à l'EPF d'Alsace en prenant part aux discussions et aux votes.

Parmi les délégués désignés, un délégué titulaire et un délégué suppléant seront ensuite élus en assemblée générale de l'EPF d'Alsace pour siéger au conseil d'administration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- DE DESIGNER pour siéger à l'Assemblée générale de l'EPF d'Alsace, les conseillers communautaires suivants :

Délégués titulaires :

- Serge SCHAEFFER
- Michel LORENTZ

Délégués suppléants :

- Simone BAUER
- Philippe SIGRIST

D'AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Assent de réception en préfecture
017 2026-1705AC-2026-1705AC-DE
Date de réception en préfecture : 13/05/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 46
Nombre de votants : 46

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 mai 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JULLIOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Altes HAZEMANN Guy KROUCH Sylvie DELENBACH
Marc AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe CUNY Christiane JANEL Alain PRISTER Philippe
VERLET Isabelle BATT Jean-Louis BRUNISSEN Christophe WIGSHOFF Natacha BONEL Nicolas HEROS-
JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE
Didier SIFFER Thierry GIROLD Marc WOLF Nadège IBARS Gilbert MANGENET Romain DELLA-PINA
Isabel HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélie GRISNAUX Monique JEROME
Alain GUILLLOTIN Olivia PARTHONNEAU Jean-Luc REEB Bruno KLEINMANN Christine PARENTHOINE
Camille FERRY Alain FRANTZ Thérèse MATTHE D'IKOTEI Sandy

Avait donné procuration :

ROBERT BERRY Sabine LOUX Erwin

Excusés :

Suppléants présents :

HAUSCHKA Philippe HUMBERT Jean-Paul FAUTRA Vanessa GROSCHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond
TOULZA Véronique WEBER Karin MATTERN Yves MASSON Michel MATHIS Jean-Marc

Suppléants excusés : SCHEFFLER Christian JAUDON Yves SCHEFFLER François

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-HEBELT Jean-Sébastien LAUMOND Tom SPACH Michèle
STRASBACH Audrey STUDEL

DESIGNATION DE DELEGUES AUX INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux
établissements publics fonciers locaux ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2016 décidant l'adhésion à l'EFP
d'Alsace ;

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EFP d'Alsace, et notamment les articles 7, 8 et 9 portant sur la
composition, les pouvoirs et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil
d'Administration de l'EFP d'Alsace ;

VU le règlement intérieur du 16 décembre 2020 de l'EFP d'Alsace ;

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1er janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

VU les modifications des di
communautaire doit désigner
qu'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

I - De désigner pour siéger à l'Assemblée générale de l'EFP d'Alsace :

- Christophe BRUNISSEN, titulaire,
- Bruno REEB, suppléant

II - ET d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente
délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.

Certifié conforme au registre,
Schirmer, le 05 mai 2026

Le secrétaire
Laurent BERTRAND

Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
Délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des
Portes de ROSHEIM

Séance Ordinaire du 05 mai 2026 à 20h00
Au Complexe Sportif, à Bischoffsheim.

Sous la Présidence de M. Claude LUTZ

Convocation écrite des Conseillers du 28 avril 2026

Nombre de Conseillers
Elus : 33

Nombre de Conseillers Présents : 31	R. MULLER ; P. WANTZ ; M. MODRY ; M. TROESTLER ; T. PASCHETTO ; A. CERASA ; N. GEYER ; M. LEGRAND ; M. EVANGELISTA ; G. SCHAEZEL ; C. FRIEDRICH ; L. MULLER ; S. BAUER S. GRASS ; C. JUNG ; C. AUXERRE ; A. ECK ; J. RIESTERER ; C. LUTZ ; J. MARQUES ; C. HEINRICH- MERCIER ; J.G. HELLER ; M. SCHROETTER-FRICHE ; A. EHRHART ; F. BACHELET ; A. FAIVRE ; T. LOTH ; V. MEYER VALENTIN ; N. FRIEDERICH ; I. ROUVRAY ; E. HEYDLER
Conseillers excusés ayant donné procuration : 2	C. GRIENEISEN : procuration à Mme JUNG ; M. BONDEUX : procuration à M. FRIEDERICH
Conseiller(s) excusé(s) : 0	

Assistent également : Audrey DAMBIER - Directrice Générale des Services CCPR ;
Emilie SOULOUMLAC - Directrice Générale Adjointe CCPR ;

N°2026- 62 : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) :
Assemblée Générale : désignation de délégués.

Asses de recepitur de l'arrêté
N° 2026-62 du 05 mai 2026
Date de l'arrêté : 05/05/2026
Date de réception préfectorale : 23/07/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

NOTE DE SYNTHESE PREALABLE

M. le Président rappelle que l'EPF du Bas-Rhin a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007. Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014, l'EPF du Bas-Rhin s'est étendu à l'échelle régionale pour devenir l'EPF d'Alsace. Les EPF sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

Il s'agit d'un outil opérationnel foncier partagé, au service des politiques d'aménagement et de développement des collectivités et structures intercommunales volontaires d'Alsace. Pour adhérer, les EPCI doivent, au sens de la loi (article L. 324-2 du Code de l'urbanisme) être à fiscalité propre.

Les activités de l'EPF s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI). A ce titre, les axes prioritaires d'intervention de l'EPF sont les suivants :

- L'habitat,
- Le développement économique,
- Les équipements publics et collectifs,
- L'environnement.

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), de la rémunération éventuelle de ses prestations de services ou encore de subventions.

En sont membres notamment :

- La Région Grand Est ;
- La CeA ;
- Les EPCI à fiscalité propre.

La CCPR a décidé d'adhérer à l'EPF d'Alsace afin de bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités publiques ; les communes et EPCI ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique foncière élaborée.

3

Asses de recepitur de l'arrêté
N° 2026-62 du 05 mai 2026
Date de l'arrêté : 05/05/2026
Date de réception préfectorale : 23/07/2026

Suite aux élections municipales et communales, le Président invite les membres à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace étant précisé que chaque EPCI est représenté en fonction de sa population - de 1 à 30 000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant -

Proposé(es) : M. Régis MULLER (titulaire) ; M. Claude LUTZ (suppléant)

Candidat(e)s : /

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

VU les statuts de l'établissement Public Foncier d'Alsace modifiés et notamment son article 7 ;

VU les articles L.324-1 à L.324-10 du Code de l'Urbanisme sur les établissements Publics Fonciers Locaux ;

VU les arrêtés préfectoraux en date du 29/12/1992, des 18/01/2019 et 30/06/2021 portant respectivement création de la Communauté de Communes et modification de ses compétences ;

VU les délibérations N°2026-41 et N°2026-43 du 21/04/2026, portant respectivement installation du Conseil communautaire de la CCPR et élection de son Président ;

VU les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du CGCT ;

CONSIDERANT l'adhésion de la CCPR à l'EPF d'Alsace ;

CONSIDERANT le nombre d'habitants de l'EPCI au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT la proposition des membres du Bureau, réuni le 23/04/2026 ;

CONSIDERANT l'appel à candidatures réalisé par M. le Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE;

DECIDE, de procéder à la désignation par la CCPR d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au sein de l'EPF d'Alsace, par vote à main levée ;

DESIGNE, successivement pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace :

Délégué(e) titulaire : M. Régis MULLER

Délégué(e) suppléant(e) : M. Claude LUTZ

AUTORISE, M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4

Asses de recepitur de l'arrêté
N° 2026-62 du 05 mai 2026
Date de l'arrêté : 05/05/2026
Date de réception préfectorale : 23/07/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

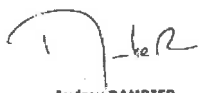
Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Rosheim, le 05 Mai 2026.

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Audrey DAMBIER



LE PRESIDENT



Claude LUTZ

la présente délibération
publiée électroniquement

le 12 MAI 2026

sur le site internet
de la CCPR est certifiée
exécutoire par le Président

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
 Membres en fonction : 78
 Membres présents : 64
 Membres absents : 14
 Procurations : 09

Séance du 06 mai 2026
 L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 06 du
 mois de mai à 18 h 00, le Conseil de
 Communauté, légalement convoqué, s'est
 réuni au Centre de Secours Principal des Trois
 Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
 DEICHTMANN, Président de Saint-Louis
 Agglomération

Date de convocation : 30/04/2026
 Date de transmission : 12/05/2026
 Date de mise en ligne : 13/05/2026

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme ALBRECHT Josiane, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN
 Christian, M. BERNA Jean-Christophe, M. BOHLY Dominique, Mme BOHRER Caroline, M. BROM Roland,
 Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. FERON Jules, Mme FIMBEL Katia, Mme
 FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARZIA-CAPODEVILLE Brigitte, M. GASSER
 Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. GLASSER Patrick, M.
 GUTZWILER Laurent, M. HOUBRE Nicolas, Mme JEREMIE Annabelle, M. JUCHS Bernard, M.
 KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KELLER-SOL Sophie, M. KINBIELY Philippe, Mme
 KUNTZ Valérie, M. LEFEBVRE Christophe, M. LEFEBVRE Thomas, M. MAURER Yves, M. MULLER Hubert,
 M. NOEGLINN Jérôme, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RACAMIER Eliane, Mme
 RAMASSAMY-BELLAMY Thurlanne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROLLER Christian,
 Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHIBENY
 Rodolphe, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SCHOLER Marie-Rose, M.
 SCHWIRLEY Cédric, Mme SFEIR Lola, Mme SORNET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRIBY Patrick, M. STRICH
 Vincent, Mme TROENDLE Catherine, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme TUZET Adeline, Mme
 VVANZA Martine, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas,

Absents excusés :

Mme BEZARD Anne, M. DELMOND Max (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme DINTEN
 Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme HEITZ Florence (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. MARTIN
 Anthony, M. OTMANE Rémy, M. PILLER Angelo, M. SCHICCA Daniel, M. SIBOLD Clément, Mme
 STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. SUTTER Laurent (pouvoir à
 M. STRICH Vincent), Mme TRENDÉL Isabelle (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurlanne), M.
 TUIL Michaël (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme VONARX Valérie (pouvoir à M. SCHIBENY
 Rodolphe), M. WERTHLE Guy (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. WOLGENSINGER André, M.
 ZINWIGER Roger (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard)

Secrétaire de séance :

Mme GERTEIS Stéphanie

7^{ème} QUESTION

Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération au sein d'organismes extérieurs (DELIBERATION N°2026-153)

7.57 – EPP Alsace

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu
 au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

La Communauté d'Agglomération est représentée à l'EPP Alsace par 3 délégués titulaires + 3 délégués
 suppléants.

Sur proposition du Bureau, et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature
 fait par le Président, le Conseil de Communauté désigne, à l'unanimité, ses représentants au sein de
 l'EPP Alsace :

Titulaires	Suppléants
M. Pascal TURRI (Conseil d'Administration)	M. Lucien GASSER
Mme Catherine TROENDLE	M. Bernard KANNENGIESER
M. Bertrand GISSY	M. Pierre PFENDLER



La Secrétaire de séance,

Stéphanie GERTEIS

Pour extrait conforme
 Saint-Louis, le 13 mai 2026

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN



DELIBERATION

Conseil du	7 mai 2026 à 19h00	Lieu	Salle polyvalente, 22 rue du Moulin à Ohlungen
N° de la délibération	2026-CC-056	Titre	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE : désignation des représentants
Rapporteur	M. Claude STURNI, Président		
Date de la délibération	30 avril 2026		
Président de séance	M. Claude STURNI		
Secrétaire de séance	M. Daniel KLIBER		
Nombre de membres en séance	75		
Présent(e)s	67	M. Claude STURNI, M. Guillaume NOTH, Mme Sylvie HAINES, M. André ERBS, M. Dany ZOTTNER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric JEUCH, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Coraïe TJOU, M. Claude BEBON, Mme Cathy KIENTZ, M. Jean ZIMPFER, M. Jean-Nicolas STAERLE, Mme Pauline JUNG, M. Alain WACK, M. Christian SCHLEIFFER, Mme Valérie TAESCH, M. Eric MULLER, Mme Elisabeth MESSER-CRUI, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Marc ANDRÉ, M. Daniel BAUNGARTNER, Mme Anne-Marie BOCK, Mme Clarisse BUBEL REYMAN, Mme Esther BURCKEL, M. André BURG, M. Christien CAILLARD, Mme Emmanuelle DARDANT, Mme Lydie DAVAL, Mme Estelle DELALANDE, Mme Françoise DELCAMP, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Lionel DOLT, M. Lucien DORSCHNER, M. Mickael EPPINGER, Mme Cathy FRITSCH, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Rémy GOTTI, M. Richard GRASS, M. Franck HEIT, M. Vincent JUNG, M. Sinan KAYA, M. Thomas KLEFFER, M. Daniel KLIBER, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, M. François MACIEIAK, M. Armand MARX, M. Richard MERTZ, Mme Eve MEYER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Tom PAULUS, Mme Caroline ROESCH, Mme Marie-Christine SCHERDING, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Christine SCHMELZER, M. Hubert SCHNEIDER, M. Guillaume SCHWARTZ, M. Cédric STAHN, M. Frédéric STAUT, Mme Carine STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Christophe STURTZER, M. Gérard VOLTZ, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Marc WOLFF, M. Daniel ZURN.	
Présent(e)s (Suppléant(e)s)	2	M. Jean-Merc DIERSE à M. Robert CHRIST, M. Patrick SCHOTT à Mme Isabelle HALTER.	
Admis(e)s (non admis(e)s)	2	Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, M. Bernard HECKERT.	
Présent(e)s (non présent(e)s)	4	Mme Dorothée KRIEGER à Mme Isabelle DOLLINGER, M. François ANSTETT à M. Christian SCHLEIFFER, M. Sofiane JUNG-EL HANJILI à M. Armand MARX, M. Clément METZ à M. André BURG.	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil communautaire peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Conseil communautaire du 7 mai 2026

N° délibération	2026-CC-056	Titre	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE : désignation des représentants
Rapporteur	M. Claude STURNI, Président		
Service référent	Direction Générale		
Recommandation Préfectorale	5.3 - Désignation de représentants		

L'article L.2121-33 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), applicables aux EPCI, dispose que le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, vous êtes invités à désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Titulaires :

- M. André ERBS
- M. André BURG
- Mme Anne IZACARD (Brumath)

Suppléants :

- M. Gauthier DA CRUZ
- M. Dany ZOTTNER
- M. Jean ZIMPFER

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU l'article L.2121-33 du Code général des Collectivités territoriales

VU les statuts de l'Etablissement public foncier d'Alsace,

VU le renouvellement du Conseil communautaire issu des élections municipales et communautaires de 2026,

à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas voter au scrutin secret.

DÉSIGNE les représentants de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

Titulaires :

- M. André ERBS
- M. André BURG
- Mme Anne IZACARD (Brumath)

Suppléants :

- M. Gauthier DA CRUZ
- M. Dany ZOTTNER
- M. Jean ZIMPFER

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

2026-CC-056		ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE : désignation des représentants	
Pour	67		
Contre	0		
Abstention	6	Mme Anne-Marie BOCK , M. Sofiane JUNG-EL HAMLILI , M. Armand MARX , M. Frédéric STAUT , M. Thierry WOLFERSBERGER , M. Marc WOLFF .	
Ne prend pas part au vote	0		
Résultat du vote	ADOpte		

Le Président,
Signé
M. Claude STURNI

Le Secrétaire de Séance,
Signé
M. Daniel KLIEBER

Envoyé en Sous-Préfecture le	21 mai 2026
Enregistré en Sous-Préfecture le	21 mai 2026
Numéro de transmission	067-200067874-20260521-B0497-DE-1-1
Publié le	21 mai 2026



Durrenbach, le 26 mai 2026

Monsieur le Président de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAUER-PECHELBRONN

à
Madame la Présidente
Marie-Paule LEHMANN
L'Etablissement Public Foncier d'Alsace
(EPFA)
3 rue Gustave Adolphe Him
67000 STRASBOURG

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Objet de la transmission
Délibération n°042.2026 du conseil communautaire Sauer Pechelbronn du 11 mai 2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) Roger ISEL rue du Slade 67360 HEGENEY roger.isel@orange.fr Tel : 06 82 04 28 65 Manuel SCHERRER rue des Mésanges 67360 ESCHBACH manuel.scherrer@commune-eschbach.fr Tel : 07 71 85 82 48	1	Pour attribution

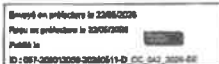
Le Directeur Général des Services
Fabrice KIRSCH



Les services de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn



Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
Maison des services et des associations
1, rue de l'Observatoire 67360 Durrenbach - Tél : 03 88 90 77 80
Email : info@sauer-pechelbronn.fr - www.sauer-pechelbronn.fr



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 25.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- De noter qu'il y a lieu de nommer 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA), et de relever 1 candidature pour le poste de titulaire et 1 pour le poste de suppléant,
- De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité au PETR comme suit :
 - Roger ISEL, titulaire
 - Manuel SCHERRER, suppléant
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - conseil de l'égalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de l'intercommunalité, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté ou de son recours gracieux, cette décision pourvue expressément ou implicitement (sa décision implicite de refus étant acceptée au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :
DURRENBACH, le 18/05/2026
Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-673 du 21 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
Mme Lysiane DUDT

Le président,
Marc BASTIAN

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer Pechelbronn

Séance du 11/05/2026

Date de la délibération :

05/05/2026

Date d'adoption :

05/05/2026

Nombre de membres :

Adhérents au conseil :

communautaire : 36

En conseil : 36

Votants : 34

L'an 2026 et le 11 mai à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au préalable à la salle des fêtes d'Eschbach sous la présidence de Marc BASTIAN, délégué titulaire.

Elus présents :
Titulaires : Marc BASTIAN

Mme Peggy BALL, Nathalie CHAMOR, Lysiane DUDT, Marie-Cécile FISLER, Dominique MEYER, Nicolas SCHALL, Christine SCHMITT, Gilles STURM, M. Frédéric GUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HEDERMAN, Patrick HOFFMANN, Roger ISEL, Clémence LEMAITRE, Édouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER, Rüdiger, Sylvain ROYAL, Manuel SCHERRER, André SCHMITT, Stéphane SPEYER, Christian TRAUTMANN, Norval TRITSCHBACHER, Serge ZEDLER.

Suppléants avec délégation vote :
M. Manuel KOEHL, suppléant Jean-Yves JUNG, Jean-Christophe ROS suppléant Dominique PERBACH,

Suppléants sans délégation vote :
Mme Anne BOLTEMAN, Marie-Agnès MEYER, M. Christophe AMORIN, Lucie JOTZ, Jacques ROCHE, Marc SCHAEFFER, Valérie WOLFF.

Elus titulaires excusés - représentés ou représentés par le suppléant :
Mme Anne NAGEL, excuse présentée à Clémence LEMAITRE,
M. Dominique PERBACH, est représenté par Jean-Christophe ROS, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL, excuse présentée à Nicolas GUTHMULLER, Dominique SCHREIBER, excuse présentée à Sylvain ROYAL.

Elus suppléants excusés :
M. Jody KELLER,
Elus absents :
Titulaires :
M. Jean-Louis KLUPPEL, Christophe SCHERTZ,
Suppléants :
Mme Angélique PFEIFFER, Séverine WINCHEL,
M. Olivier STUBER, David TREIBER

Secrétaire de séance : Mme Lysiane DUDT

RF : 042.3026

Vote : A l'unanimité

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Membres excusés : 0

042.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA)

**DELIBERATION
POINT N° 13**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES
ORGANISME EXTERIEURS – ETABLISSEMENTS PUBLICS – ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPF)**

En vertu de la loi ELAN du 28 novembre 2018, les EPCI à fiscalité propre détiennent la possibilité d'adhérer à un établissement public foncier, la restriction antérieure exigeant la détention de la compétence PLH (Plan Local de l'Habitat) ayant été supprimée.

Ainsi et par délibération du 3 décembre 2019, le Conseil de Communauté avait décidé d'adhérer avec effet au 1^{er} janvier 2020 à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, en substitution des différentes communes membres qui étaient déjà affiliées à cette structure.

A cet égard, la CCPB est représentée au sein des organes représentatifs de l'EPF Alsace par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour lesquels il convient par conséquent de procéder à une nouvelle désignation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mars 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;

VU sa délibération N° 061/05/2019 du 3 décembre 2019 portant adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Barr à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

CONSIDERANT qu'il incombe de procéder à la désignation des délégués auprès des organismes extérieurs consécutivement au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 30 avril 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSTATE qu'une seule liste de candidats a été présentée, après entente au sein de l'assemblée communautaire ;

- Délégués titulaires :
 - o M. Jacques Cornec
 - o M. Christophe Ohrel
- Délégués suppléants :
 - o Mme Evelyn Lavigne
 - o M. Yves Ehrhart

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le **24 JUIL. 2026**

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

DECIDE EN LIMINAIRE

à l'unanimité de recourir à un vote à main levée en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

PROCEDE PAR CONSÉQUENT à la désignation des délégués suivants auprès des organes représentatifs de l'Etablissement Foncier d'Alsace :

- Délégués titulaires :
 - o M. Jacques Cornec
 - o M. Christophe Ohrel
- Délégués suppléants :
 - o Mme Evelyn Lavigne
 - o M. Yves Ehrhart

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE THANN - CERNAY

Séance du : 13/05/2026

Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 11 - Procurations : 06

POINT N°1 – Représentation de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans divers organismes et instances

Rapport présenté par Monsieur Michel SORDI, Président

Résumé

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour siéger dans divers organismes et instances.

RAPPORT

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour siéger dans divers organismes et instances.

Conformément notamment à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose au Conseil de Communauté de décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret et par conséquent de procéder à un vote au scrutin public à main levée.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recours au vote au scrutin public à main levée

• DECHETS

1.1. SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY

Le Syndicat Mixte de Thann-Cernay (SMTC) est un syndicat fermé créé en 2011 : y adhèrent la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour ses 16 communes et la Communauté de Communes de la Vallée de Doller et du Soultzbach pour 2 communes (Burnhaupt le Haut et Burnhaupt le Bas)

Les compétences propres sont la collecte des déchets ménagers et assimilés et la gestion des deux déchèteries de Wiler-sur-Thur et Aspach-Michelbach

Le SMTC réalise des animations de prévention des déchets et de sensibilisation aux consignes de tri. Le traitement des déchets est une compétence déléguée au Syndicat Mixte de Secteur IV (SM4)

La Communauté de Communes est représentée par 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIDAT Sylvie	WENTZ Nicolas
GWINNER Eveline	BELLEFLUR Thierry
RUMMELHARDT Jean-Michel	WEBER Véronique
CUNIN Thomas	KUSTNER Claire
HAGER Marc	AYEL Marc
BOHRER Alain	GARCIA Olivier
MOUREN Naïs	MEUNIER Claude
LEDEUR Michel	MULLER Yolande
MEYER Christophe	KAUFFMANN Marc
SEYFRIED Marie-Thérèse	MILLE Sabrina
SCHUFFENECKER Bernard	TSCHAEN Robert
FUCHS Anatole	SCHNEIDER Xavier
MORIN Marie-Paule	HIRTH Emmanuel
PASCOLO Marielle	WUHLIN Katia
SCHNEBEL Charles	HUMMEL Vincent
MANN Delphine	MALLER Gisèle
DI BATTISTA François	BLUM Yvan
BESSAH Eric	SCHMITT Brigitte
BUSCHE Maurice	BARMES Pierre
MARTINI Jean-Luc	DESAILLES Thomas

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Thann-Cernay :

20 délégués TITULAIRES	20 délégués SUPPLEANTS
GUIDAT Sylvie	WENTZ Nicolas
GWINNER Eveline	BELLEFLUR Thierry
RUMMELHARDT Jean-Michel	WEBER Véronique
CUNIN Thomas	KUSTNER Claire
HAGER Marc	AYEL Marc
BOHRER Alain	GARCIA Olivier
MOUREN Naïs	MEUNIER Claude
LEDEUR Michel	MULLER Yolande
MEYER Christophe	KAUFFMANN Marc
SEYFRIED Marie-Thérèse	MILLE Sabrina
SCHUFFENECKER Bernard	TSCHAEN Robert
FUCHS Anatole	SCHNEIDER Xavier
MORIN Marie-Paule	HIRTH Emmanuel
PASCOLO Marielle	WUHLIN Katia
SCHNEBEL Charles	HUMMEL Vincent
MANN Delphine	MALLER Gisèle
DI BATTISTA François	BLUM Yvan
BESSAH Eric	SCHMITT Brigitte
BUSCHE Maurice	BARMES Pierre
MARTINI Jean-Luc	DESAILLES Thomas

• AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.2. PETR (POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL) DU PAYS THUR DOLLER

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller est un syndicat mixte fermé regroupant trois Communautés de Communes (Vallée de la Doller, vallée de Saint-Amarin et Thann-Cernay) et porte des missions transversales et cohérentes sur l'ensemble du territoire, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La Communauté de Communes est représentée par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	LOMBARDO Guilian
BOHRER Alain	BOSSERT Josiane
ZOLLER Franck	MUNSCH Claudine
STAEDELIN Guy	MANN Delphine
SCHNEBEL Charles	BINDER Aude
GROSS Francine	BRAND-LIEBER Héroïse
KIPPELEN Christophe	MARCZAK Michel
KIRBIHLER Isabelle	RUMMELHARDT Jean-Michel
SCHMITT Brigitte	MESSMER Jean-Marc
HAAGEN Benoît	WEISS Jérémie
WENTZ Nicolas	WALCZAK Marius

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au PETR du Pays Thur Doller :

11 délégués TITULAIRES	11 délégués SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	LOMBARDO Guilian
BOHRER Alain	BOSSERT Josiane
ZOLLER Franck	MUNSCH Claudine
STAEDELIN Guy	MANN Delphine
SCHNEBEL Charles	BINDER Aude
GROSS Francine	BRAND-LIEBER Héroïse
KIPPELEN Christophe	MARCZAK Michel
KIRBIHLER Isabelle	RUMMELHARDT Jean-Michel
SCHMITT Brigitte	MESSMER Jean-Marc
HAAGEN Benoît	WEISS Jérémie
WENTZ Nicolas	WALCZAK Marius

Il convient également de désigner les représentants parmi les instances spécifiques au PETR

1.3. COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

La Communauté de Communes est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :
Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARTINI Jean-Luc	SCHERRER Frédéric
AUER Philippe	MANSUY Joël
FUCHS Christian	GROSS Francine

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité de programmation LEADER :

3 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
MARTINI Jean-Luc	SCHERRER Frédéric
AUER Philippe	MANSUY Joël
FUCHS Christian	GROSS Francine

1.4. COMITE DE PILOTAGE SERVICE V-LOC

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HAAGEN Benoît	WENTZ Nicolas
LEDEUR Michel	MEYER Christophe

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité de pilotage service V-LOC :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
HAAGEN Benoît	WENTZ Nicolas
LEDEUR Michel	MEYER Christophe

1.5. REFERENT SANTE

Il convient également de désigner un référent Santé et un référent Climat et Biodiversité

Sont candidats :
Réfèrent Santé : SEIGNEZ Mathieu
Réfèrent Climat et Biodiversité : KIRBIHLER Isabelle

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les référents suivants en matière de Santé et en matière de Climat et Biodiversité :

Réfèrent Santé : SEIGNEZ Mathieu
Réfèrent Climat et Biodiversité : KIRBIHLER Isabelle

1.6. SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Créé en 1989 à l'initiative des deux régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est un syndicat mixte ouvert qui regroupe 201 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KIRSCH Rodolphe	MANSUY Joël
MANN Delphine	MALLER Gisèle

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
KIRSCH Rodolphe	MANSUY Joël
MANN Delphine	MALLER Gisèle

1.7. COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KIRSCH Rodolphe	MANSUY Joël

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
KIRSCH Rodolphe	MANSUY Joël

• DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY

L'Office de Tourisme de Thann-Cernay est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme de Thann-Cernay gère notamment les missions :

- d'information et d'accueil ;
- de promotion et d'animation du territoire ;
- de création ou de commercialisation de produits touristiques.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme est composé d'élus de la Communauté de Communes et de socioprofessionnels du tourisme.

1.8. OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY - COLLEGE DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

La Communauté de Communes est représentée par 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MOUREN Naïs	BOHRER Alain
HAK Lily	BOSSERT Josiane
MANN Delphine	BINDER Aude
SEIGNEZ Mathieu	MARCEL Valérie
BARZAGLI Suzanne	KOENIG Lionel
MANSUY Joël	LIENHARDT- HABERMACHER Marie
GROSS Francine	LOMBARDO Lydia
STUDER Adeline	BIHLER Christophe

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Office de Tourisme de Thann-Cernay :

8 délégués TITULAIRES	8 délégués SUPPLEANTS
MOUREN Naïs	BOHRER Alain
HAK Lily	BOSSERT Josiane
MANN Delphine	BINDER Aude
SEIGNEZ Mathieu	MARCEL Valérie
BARZAGLI Suzanne	KOENIG Lionel
MANSUY Joël	LIENHARDT- HABERMACHER Marie
GROSS Francine	LOMBARDO Lydia
STUDER Adeline	BIHLER Christophe

1.9. OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY - COLLEGE DE PROFESSIONNELS DU TOURISME ET PARTENAIRES

Sont candidats

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
• 1 Représentant des hôteliers et restaurateurs	Représentant des fermes-auberges du territoire : JENN Baptiste	Représentant des Hôtels : CUNTZMANN Laurent (GREET Hôtel)
• 1 Représentant des propriétaires de meublé touristique, gîte ou chambre d'hôtes	Gîte : GROELLY Bernard	Chambres d'hôtes : HETSCH Robert
• 4 Représentants des acteurs du tourisme et des partenaires	Train Thur Doller Alsace : DE POILLOUE DE SAINT PERIER Mélanie Accompagnateur en montagne : BEAUD Philippe Association Pôlesse : GRASSLER Alain Réfèrent écotourisme et Tourisme & Handicap : Domaine du Hirtz : LECHLEITER Jacky	Club Vosgien - Section de Cernay : HENCKY Mireille Association des commerçants de Cernay : SCHWARTZ Nicolas Syndicat Viticole de Thann : SCHNEBELEN Léa Comité du Monument National du HWK : HENSEL Florian

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les personnes suivantes pour siéger à l'Office de Tourisme de Thann-Cernay dans le Collège de professionnels du tourisme et partenaires :

	6 TITULAIRES	3 SUPPLEANTS
• 1 Représentant des hôteliers et restaurateurs	Représentant des fermes-auberges du territoire : JENN Baptiste	Représentant des Hôtels : CUNTZMANN Laurent (GREET Hôtel)
• 1 Représentant des propriétaires de meublé touristique, gîte ou chambre d'hôtes	Gîte : GROELLY Bernard	Chambres d'hôtes : HETSCH Robert
• 4 Représentants des acteurs du tourisme et des partenaires	Train Thur Doller Alsace : DE POILLOUE DE SAINT PERIER Mélanie Accompagnateur en montagne : BEAUD Philippe Association Pôlesse : GRASSLER Alain Réfèrent écotourisme et Tourisme & Handicap : Domaine du Hirtz : LECHLEITER Jacky	Club Vosgien - Section de Cernay : HENCKY Mireille Association des commerçants de Cernay : SCHWARTZ Nicolas Syndicat Viticole de Thann : SCHNEBELEN Léa Comité du Monument National du HWK : HENSEL Florian

CC12052026_1

Page 9 sur 27

• DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.10. L'ADIRA

L'ADIRA, Agence de Développement d'Alsace, soutient l'activité économique du territoire alsacien, à savoir :

- Les entreprises industrielles et tertiaires dans leur implantation, développement ou restructuration, en proposant des terrains et des locaux, en trouvant les financements mobilisables, en soutenant en cas de difficultés financière
- Les collectivités locales pour l'aménagement du territoire au service du développement économique, en les accompagnant dans la construction de leur stratégie économique, en établissant des tableaux de bord économiques.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

BOHRER Alain

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'ADIRA :

BOHRER Alain

1.11. CITIVIA SPL

CITIVIA est un développeur public dont l'objectif est de réaliser des opérations immobilières et foncières pour les collectivités.

La CCTC est actionnaire de CITIVIA SPL et membre de l'assemblée spéciale

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

BOHRER Alain

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à CITIVIA SPL :

BOHRER Alain

CC12052026_1

Page 10 sur 27

1.12. MISSION LOCALE THUR-DOLLER

La Mission Locale de Thur Doller élabore et met en œuvre un projet territorial et partenarial favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie. L'objectif est de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués.

Sont candidats :

KIPPELEN Christophe
FUCHS Pierre

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à la Mission Locale Thur-Doller :

KIPPELEN Christophe
FUCHS Pierre

1.13. Le Comité Local pour l'Emploi

Le Comité local pour l'Emploi (CLE) désigne un collectif d'acteurs locaux (Etat, France Travail, ADIRA, CCTC, Cap Emploi...) qui pilotent le droit à l'emploi sur le territoire. Ces Comités Locaux définissent les stratégies locales pour l'emploi et les traduisent de manière opérationnelles (actions de communication, Forum pour l'emploi, choix d'une l'ère prioritaire). Ils organisent et animent des partenariats locaux en lien avec les collectivités territoriales. Les CLE sont présidés conjointement par le préfet (par délégation le sous-préfet pour le territoire) et les représentants des collectivités territoriales concernées.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

MALLER Gisèle

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité Local pour l'Emploi :

MALLER Gisèle

CC12052026_1

Page 11 sur 27

• EAU ET ASSAINISSEMENT

1.14. SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA DOLLER (SIAEP)

Le SIAEP de la Vallée de la Doller a été fondé par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 1960. Il a pour but de fournir de l'eau potable aux communes d'Aspach-le-Bas, d'Aspach-Michelbach, de Burnhaupt le Bas, de Burnhaupt le Haut, de Guewenheim, de Schweighouse, de Serthheim, le Haut Soultzbach et de Soppe le Bas.

La Communauté de Communes est représentée par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	WEITZ Nicolas DEIBER Marc	WISS Jacques
Aspach-Michelbach	HEBLING Denis BOCQUET Ludovic	UHLEN Matthieu
Schweighouse-Thann	LEHMANN Bruno LEHR Jordane	DIETERICH Elodie

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller :

Communes	6 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	WEITZ Nicolas DEIBER Marc	WISS Jacques
Aspach-Michelbach	HEBLING Denis BOCQUET Ludovic	UHLEN Matthieu
Schweighouse-Thann	LEHMANN Bruno LEHR Jordane	DIETERICH Elodie

1.15. SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER (SMABVD)

Le SMABVD a pour vocation :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées collectées dans les collectivités membres
- Le contrôle et le traitement sur demande des matières de vidange des installations d'assainissement non collectif.

Le territoire du SMABVD couvre les communes de Burnhaupt-Le-Bas, de Burnhaupt-Le-Haut, d'Heimsbrunn, de Gelfingue, d'Aspach-Le-Bas, d'Aspach-Michelbach et de Schweighouse-Thann.

CC12052026_1

Page 12 sur 27

La Communauté de Communes est représentée par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	WALCZAK Marius	WENTZ Nicolas
Aspach-Michelbach	WISS Jacques	
	MANGOLD Patrick	GWINNER Thierry
Schweighouse-Thann	SPINHIRNY Anne-Marie	
	ROELLINGER Claudia	LEHR Jordane
	HIRTH Emmanuel	

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller :

Communes	6 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	WALCZAK Marius	WENTZ Nicolas
	WISS Jacques	
Aspach-Michelbach	MANGOLD Patrick	GWINNER Thierry
	SPINHIRNY Anne-Marie	
Schweighouse-Thann	ROELLINGER Claudia	LEHR Jordane
	HIRTH Emmanuel	

16. Comité de Gestion du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LAUSSENHEIM (SIALSG)

Le Comité de Gestion a pour objectif de régler les conditions techniques, administratives et financières, concernant l'admission des eaux usées des communes de BOURBACH-LE-BAS et BOURBACH-LE-HAUT, dans le réseau d'assainissement public du SIALSG et leur traitement à la station de traitement des eaux usées de Guewenheim.

La Communauté de Communes est représentée par 4 délégués.

Sont candidats :

DUCHENE Rémi
BIHLER Christophe
BISCHOFF Claude
MANSUY Joël

Il n'y a pas d'autres candidats.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

A l'unanimité, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité de Gestion du SIALSG :

DUCHENE Rémi
BIHLER Christophe
BISCHOFF Claude
MANSUY Joël

1.17. SYNDICATS MIXTES DE RIVIERE

1.SYNDICAT MIXTE DE LA THUR

Depuis le 22 décembre 2025, les Syndicats Mixtes de la Thur Amont et de la Thur Aval ont fusionné pour ne faire qu'un seul syndicat : le Syndicat Mixte de la Thur.

Le Syndicat Mixte de la Thur couvre notamment les communes de Bitschwiller-lès-Thann, de Cernay, de Steinbach, de Thann, de Vieux-Thann et de Willer-sur-Thur.

Le syndicat a pour objet d'assurer la prévention des inondations, ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres compétents en matière de GEMAPI doivent procéder, après l'installation du nouveau conseil communautaire, à la désignation de leurs représentants au sein du Comité Syndical.

La Communauté de Communes est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Il convient également de veiller à ce que ces mêmes délégués ne soient pas désignés en tant que titulaires ou suppléants au titre de leur commune (compétence NON GEMAPI) pour siéger dans un même syndicat.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RUMMELHARDT Jean-Michel	BRAND-LIEBER Héroïse
GARCIA Olivier	BOHRER Alain
HOOG Jérôme	ZOLLER Franck
KAUFFMANN Marc	WIEBELSKIRCHER Henri
KOENIG Lionel	HERBRECHT Charlotte
CORDONNIER Daniel	RAKOTONIRAINY-EHRET Marion
ARDIZIO Jean	HURTH Estelle
HUMMEL Vincent	LUTTRINGER Maxime
KIRSCH Rodolphe	BEHRA Maurice
NANN Régis	FRANK Patrick

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de la Thur :

10 délégués TITULAIRES	10 délégués SUPPLEANTS
RUMMELHARDT Jean-Michel	BRAND-LIEBER Héroïse
GARCIA Olivier	BOHRER Alain
HOOG Jérôme	ZOLLER Franck
KAUFFMANN Marc	WIEBELSKIRCHER Henri
KOENIG Lionel	HERBRECHT Charlotte
CORDONNIER Daniel	RAKOTONIRAINY-EHRET Marion
ARDIZIO Jean	HURTH Estelle
HUMMEL Vincent	LUTTRINGER Maxime
KIRSCH Rodolphe	BEHRA Maurice
NANN Régis	FRANK Patrick

2.SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH

Le Syndicat Mixte de la Thur couvre notamment les communes d'Utholz et de Wattwiller.

Le syndicat a pour objet d'assurer la prévention des inondations, ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres compétents en matière de GEMAPI doivent procéder, après l'installation du nouveau conseil communautaire, à la désignation de leurs représentants au sein du Comité Syndical.

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il convient également de veiller à ce que ces mêmes délégués ne soient pas désignés en tant que titulaires ou suppléants au titre de leur commune (compétence NON GEMAPI) pour siéger dans un même syndicat.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MESSMER Jean-Marc	DUCHENE Rémi
SMIDA Marjorie	NOEL Jean-Claude

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de la Lauch :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
MESSMER Jean-Marc	DUCHENE Rémi
SMIDA Marjorie	NOEL Jean-Claude

3.SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER

Le Syndicat Mixte de la Doller couvre notamment les communes d'Aspach-Michelbach, d'Aspach-le-Bas, de Bourbach-le-Bas, de Bourbach-le-Haut, de Leimbach, de Rammersmatt, de Roderen et de Schweighouse-Thann.

Le syndicat a pour objet d'assurer la prévention des inondations, ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres compétents en matière de GEMAPI doivent procéder, après l'installation du nouveau conseil communautaire, à la désignation de leurs représentants au sein du Comité Syndical.

La Communauté de Communes est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Il convient également de veiller à ce que ces mêmes délégués ne soient pas désignés en tant que titulaires ou suppléants au titre de leur commune (compétence NON GEMAPI) pour siéger dans un même syndicat.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HEINRICH Denis	FUCHS Christian
CUNIN Thomas	BAJARD Sabine
TSCHAEN Loïc	JENN Maxime

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de la Doller :

3 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
HEINRICH Denis	FUCHS Christian
CUNIN Thomas	BAJARD Sabine
TSCHAEN Loïc	JENN Maxime

4. Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) DE LA DOLLER

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un document de planification pour une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant de la Doller. Il est élaboré et mis en œuvre par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) par arrêté préfectoral.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

DUCHENE Rémi

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à la Commission Locale de l'Eau du SAGE DE LA DOLLER :

DUCHENE Rémi

5. APRONA (ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE)

L'APRONA mène des missions d'expertise et d'amélioration de la connaissance de la nappe d'Alsace, des aquifères du Sundgau et de ses interactions liées aux activités de surface pouvant faire peser des risques sur la ressource.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

DUCHENE Rémi

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay auprès de l'APRONA :

DUCHENE Rémi

A l'unanimité, sont désignés les membres associatifs suivants au Relais Culturel Intercommunal :

HABERKORN Sophie
BRAUN Luc
ELBISSER Jean-Jacques

Collège des personnes qualifiées :

Est candidat :

FEDER Bernard

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné la personne qualifiée suivante au Relais Culturel Intercommunal :

FEDER Bernard

1.19. ECOLE ARTISTIQUE THANN-CERNAY

Conseil d'Administration : La Communauté de Communes est représentée par 4 représentants de droit.

Sont candidats :

FERRARI Pascal
MANN Delphine
SCHELLENBERGER Raphaël
MUNSCH Claudine

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 4 représentants suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Ecole Artistique Thann-Cernay :

FERRARI Pascal
MANN Delphine
SCHELLENBERGER Raphaël
MUNSCH Claudine

CULTURE

1.18. RELAIS CULTUREL INTERCOMMUNAL

Le Conseil d'exploitation du Relais Culturel Intercommunal Pierr SCHIELE est composé de :
membres : 8 élus, 11 représentants d'associations
1 personne qualifiée.

Collège des membres élus :

Sont candidats :

BOSSERT Josiane
MEYER Christophe
MARCEL Valérie
MANN Delphine
WEBER Danièle
KIPPELEN Christophe
MURA Aurélie
FERRARI Pascal

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les membres élus suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Relais Culturel Intercommunal :

BOSSERT Josiane
MEYER Christophe
MARCEL Valérie
MANN Delphine
WEBER Danièle
KIPPELEN Christophe
MURA Aurélie
FERRARI Pascal

Collège des membres associatifs :

Sont candidats :

HABERKORN Sophie
BRAUN Luc
ELBISSER Jean-Jacques

Il n'y a pas d'autres candidats.

LOGEMENT

1.20. EPF Alsace

Établissement public foncier travaillant avec et pour le compte des collectivités, il les accompagne dans leurs projets de territoire (habitat, équipements publics et collectifs, développement économique et environnement) en tant que spécialiste du foncier. Il intervient pour ses collectivités membres en commençant en amont de l'acquisition par la réalisation d'une stratégie foncière permettant d'identifier le potentiel foncier de la commune. L'EPF s'occupe de la négociation de biens jusqu'à leur rétrocession en passant par l'acquisition, le portage, la gestion du bien, la dépollution ou la mise aux normes.

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
SCHNEBELLE Charles	WENTZ Nicolas
FUCHS Christian	FUCHS Pierre

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans l'EPF Alsace :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
SCHNEBELLE Charles	WENTZ Nicolas
FUCHS Christian	FUCHS Pierre

Monsieur Charles SCHNEBELLE est candidat pour siéger au Conseil d'Administration.

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, Monsieur Charles SCHNEBELLE, est désigné pour siéger au Conseil d'Administration.

1.21. ADAUHR-ATD

Agence Technique Départementale, l'ADAUHR a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités membres à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des constructions et de l'aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
LEDEUR Michel	BUSCHE Maurice

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'ADAUHR – ATD :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
LEDEUR Michel	Maurice BUSCHE

1.22. L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Haut-Rhin informe, conseille et accompagne le grand public ainsi que les acteurs de l'habitat sur l'ensemble des problématiques de logement : rapports locaux, amélioration de l'habitat, achat et vente, copropriété, fiscalité, difficultés...

L'ADIL 68 anime également l'Observatoire de l'Habitat, réalise des études et accompagne les territoires dans l'élaboration de leurs politiques locales de l'habitat.

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidate :

BONNET Virginie

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'ADIL :

BONNET Virginie

1.23. L'AFUT

L'Agence de Fabrique Urbaine Territoriale du Sud-Alsace (AFUT) est une association d'intérêt général, structure parapublique.

Elle apporte connaissance et expertise aux collectivités dans les domaines d'investigation suivants : aménagement territorial, urbanisme réglementaire, habitat, sociologie, services et équipements, transports, économie, paysage, foncier, transition écologique...

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
MANN Delphine	LEDEUR Michel

Il n'y a pas d'autres candidats.

• PETITE ENFANCE

1.25. CENTRE SOCIO-CULTUREL DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués.

Sont candidats :

GROSS Francine
FUCHS Pierre

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay auprès du Centre Socio-Culturel de Thann :

GROSS Francine
FUCHS Pierre

• EDUCATION

1.26. COLLEGE CHARLES WALCH DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
MARCEL Valérie	CORDONNIER Daniel

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège Charles Walch de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
MARCEL Valérie	CORDONNIER Daniel

1.27. COLLEGE REMY FAESCH DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
MARCEL Valérie	CORDONNIER Daniel

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège Remy Faesch de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
MARCEL Valérie	CORDONNIER Daniel

1.28. COLLEGE RENE CASSIN DE CERNAY

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidates :

TITULAIRE	SUPPLEANT
VORBURGER-HELLER Catherine	ACHARD Anne

Il n'y a pas d'autres candidats.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège René Cassin de Cernay :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
VORBURGER-HELLER Catherine	ACHARD Anne

1.29. LYCEE CHARLES POINTET DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
CORDONNIER Daniel	FUCHS Pierre

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Lycée Charles Pointet de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
CORDONNIER Daniel	FUCHS Pierre

1.30. LYCEE SCHEURER KESTNER DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BESSAH Eric	CORDONNIER Daniel

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Lycée Scheurer Kestner de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
BESSAH Eric	CORDONNIER Daniel

CC12052026_1

Page 25 sur 27

• DIVERS

1.31. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CERNAY ET ENVIRONS

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

SCHNEBELEN Charles

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Amicale du Personnel Municipal de Cernay et Environs :

SCHNEBELEN Charles

1.32. ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN

La Communauté de Communes est représentée par 3 délégués.

Sont candidats :

SORDI Michel
SCHNEBELEN Charles
KIRSCH Rodolphe

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay auprès de l'Association des Maires du Haut-Rhin :

SORDI Michel
SCHNEBELEN Charles
KIRSCH Rodolphe

1.33. COMITE DE PILOTAGE DU TRAM-TRAIN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
KIRSCH Rodolphe	SCHNEBELEN Charles

Il n'y a pas d'autres candidats.

CC12052026_1

Page 26 sur 27

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité de Pilotage du Tram-Train :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
KIRSCH Rodolphe	SCHNEBELEN Charles

DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7, L.5711-1, L.5212-7 et L.5711-1 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 4 mai 2026 ;

Le Conseil de Communauté prend acte des désignations des délégués chargés de représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans les différents organismes et instances citées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance :

Francine GROSS
1^{ère} Vice-Présidente



Le Président

Michel SORDI
Maire de Cernay
Député honoraire

Délai et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé par le biais de l'application Internet « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>. Le délai de recours peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

CC12052026_1

Page 27 sur 27

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 mai 2026 à 18 h 30
Sous la présidence de Mme Denise BUIHL, Présidente de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
29

en fonction :
29

Procurateur :
5

Délégués présents :
Monique HANS
Michèle SCHRA
Angelo ROMANO
Jean GIOFI
François GENTZBART
Bernard REINHIMER
Denise BUIHL
René SPENLE
Marie-Agnès SPENLE
Martine METTAUER
Pierre DISCHINGER
Pascal LAEMMEL
Audrey LUTZ
Carla BRUNETTI
J-François WOLLBRETT
Claude MULLER
Sandrine SCHMITT
Pierre KUNGER
Thierry BESSEY
Philippe GLORIAN
Philippe BRESCHBUIHL
Martin DIETRICH
J-François KABUCZ
Thierry MEYER

Délégués représentants
Herbert SCHICHEL
Jean-Luc SCHOTT
Roland GIANTI
Camille LANDWERLIN
Hélène DIEBACH
Patricia EBERSOHL
Aude ZOELLER

Délégués absents :

**POINT 5 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER AUX
ORGANISMES EXTERIEURS**

5.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.5.4. Représentation à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a décidé par délibération du 27 septembre 2016 d'adhérer à l'EPF. Cette adhésion s'est accompagnée de l'instauration de la Taxe Spéciale d'Équipement visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace est un établissement public intervenant au service des collectivités territoriales afin de faciliter la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement.

Son action s'inscrit dans le cadre du Code de l'urbanisme, qui lui confie des missions de maîtrise foncière et d'appui aux politiques publiques locales.

À ce titre, l'établissement a pour principales missions :

- L'acquisition de biens immobiliers et fonciers, afin d'anticiper les besoins futurs des collectivités et de constituer des réserves foncières ;
- Le portage foncier, consistant à acheter des terrains pour le compte des collectivités et à les conserver temporairement, permettant ainsi de différer l'effort financier ;
- La requalification de sites, notamment par des opérations de démolition, de dépollution ou de recyclage de friches ;
- L'accompagnement des projets d'aménagement, en apportant une expertise technique, juridique et financière aux collectivités.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIL. 2026

ID : 067-607679033-20260630-2026_070-DE

L'intervention de l'EPF présente plusieurs intérêts majeurs pour les collectivités :

- Elle permet de maîtriser le foncier et de lutter contre la spéculation ;
- Elle facilite la réalisation de projets structurants, notamment en matière de logement, d'équipements publics ou de développement économique ;
- Elle contribue à une gestion économe de l'espace, en favorisant la densification urbaine et la reconversion de terrains déjà artificialisés ;
- Elle offre un levier financier, en évitant aux collectivités d'avoir à mobiliser immédiatement des ressources importantes.

Ainsi, l'EPF constitue un outil stratégique au service des politiques d'aménagement du territoire, permettant aux collectivités d'agir de manière anticipée, cohérente et durable.

La présidente fait un appel à candidature en vue de représenter la CCVM.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

DE DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué à l'EPF Local et de voter à main levée.

DE DESIGNER comme représentant de la CCVM au sein de l'EPF Local

Délégué titulaire – EPF Local

1. Pierre DISCHINGER

Délégué suppléant – EPF Local

Philippe BRESCHBUIHL

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes formalités utiles à l'exécution de la présente.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente, Denise BUIHL.

Séance du : 01 Juin 2026

Lieu de la séance : Espace Lucide Weier - WISSEMBOURG

Date de la convocation : 26 mai 2026

Membres présents :

M. BALL Christophe, THALMANN Thomas, Mme SCHUCK Catherine, ECKERT Mamy, MONASSE Patrick, Mme HEIBY Sylvie,
HAUER Thomas, Mme GENTHER Carine, BALL Séverine, BASTIAN Gabriel, Mme SCHMIT Corine, Mme BOULES
Sylvie, ELZER Aurélien, Mme ROTT Cornélie, GIBLOT David, Mme HALUC Aurélie, HECKY Christophe, Mme BAUBER Sylvie,
KUGGER André, CASTEL Serge, BONNAVE Mamy, Mme GAUCHER Florence, M. ELN François, Mme GRUBER MICH-HOFFSCHER
Véronique, BOOS Didier, Mme KASTNER Audrey, Mme BOOS Gérard, BEAUBERT Pascal, Mme FISCHER-JUNCK Sandra, KAST
Fabien, DELANQUE Jean-François et GUSCH Christian

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierre qui a donné procuration à Mme HEIBY Sylvie
Mme BOCHER Mathilde qui a donné procuration à M. BICH Frédéric
M. SCHMIT René qui a donné procuration à Mme GENTHER Carine
Mme BEAUBERT Christine qui a donné procuration à M. BEAUBERT Pascal
M. GUTH Stéphane
M. LOM Michel

Absent :

M. BICH Frédéric qui absent lors de l'ouverture de la séance, il n'a pas pris part au vote des délibérations n° 3, 4, 5 et 6.

Le quorum est atteint pour délibérer

-0-0-

**3. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES STRUCTURES
EXTERIEURES**

**a) Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle pour la compétence
grand cycle de l'eau**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en
prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mai 2026, il convient
d'assurer la représentation de l'EPCI au niveau local, territorial et global du SDEA,
conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article
L5721-2 :

Vu les Statuts du SDEA et les annexes associées :

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Président :

APRES en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 867-04670833-20260630-2026_070-DE

- DE DESIGNER 1 Représentant(e) à la Commission Permanente / au Conseil
d'Administration / au(s) Conseil(s) Territorial(aux) parmi les Délégué(s) :

N°	NOM	PRENOM
1)	RICHERT	RENE

b) Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. André KRUEGER	Mme Sylvie BOULES
Mme Cornélie ROTT	Mme Catherine SCHLUCK
M. Patrick ECKERT	Mme Mélanie RECHER
Mme Sylvie HEIBY	Mme Sandra FISCHER-JUNCK

c) Etablissement Public Foncier Alsace

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. François KLEIN	Mme Sylvie HEIBY
Mme Cornélie ROTT	M. Arndt KLEIN

d) Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner le membre suivant :

Membre titulaire
M. Thierry BONNAVE

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

DE DESIGNER ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

> pour la compétence grand cycle de l'eau, les Délégué(s) suivant(s) :

N°	NOM	PRENOM	COMMUNE
1)	BALL	CHRISTOPHE	CLEEBOURG/ BREMELBACH
2)	SCHLUCK	KATIA	CLIMBACH
3)	MONASSE	PATRICK	DRACHENBRONN/ BIRLENBACH
4)	BILLMANN	PIERRE	HUNSPACH
5)	RECHER	MELANIE	INGOLSHHEIM
6)	HAUER	THOMAS	OBERHOFFEN-LES- WISSEMBOURG
7)	RICHERT	RENE	RIEDELSTZ
8)	BASTIAN	GABRIEL	ROTT
9)	KLEIN	ARSENE	SCHLEITHAL
10)	GIROLT	DAVID	SEEBACH/ NIEDERSEEBACH
11)	HECKY	CHRISTOPHE	STEINSELTZ
12)	KÖNIG	ELVIRE	WISSEMBOURG/ ALTENSTADT
13)	GEAUGEY	PASCAL	WISSEMBOURG/ ALTENSTADT
14)	KAST	FABIEN	WISSEMBOURG/ ALTENSTADT

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 867-04670833-20260630-2026_070-DE

a) Conseil d'Administration du Collège et du lycée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner le membre suivants :

Membre titulaire
M. André KRUEGER

b) Groupement Européen de Coopération Territoriale - PAMPA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. René RICHERT	Mme Sandra FISCHER-JUNCK

c) Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner le membre suivant :

Membre titulaire
Mme Audrey KASTNER

d) Mission locale de l'Alsace du Nord

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Florence GAUCHER	M. Didier BOOS

0) Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement - ASCOMADE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thomas HAUER	M. Gabriel BASTIAN

1) Commission ATP - Agence Territoriale d'Inséniaria Publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner :

- o Mme Cornélie ROTT : Membre titulaire

Pour le poste de membre suppléant, deux candidats se sont présentés (Mme Séverine BOULBES et M. Jean-François DELANQUE) et Mme Séverine BOULBES a été désignée membre suppléant à l'issue d'un vote à main levée.

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Cornélie ROTT	Mme Séverine BOULBES

2) Commission Transfrontalière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres suivants :

Membres
M. André KRIEGER
Mme Cornélie ROTT
M. René RICHERT
Mme Audrey KASTNER
M. Remy ECKERT
Mme Aurélie HALUCK
M. Thomas THALMANN
M. Didier BOOS
Mme Chantal SCHMITT

Secrétaire de séance
Serge CASTEL

Pour servir
Wiesembourg, le 24/07/2026
Le Président
André KRIEGER

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL. 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR - TROUVAILLE
Nombre des membres
du Conseil Communautaire
4861
27
en fonction :
27
Procureur :
4

Conseillers présents (28) :
Mme Pauline ADAM,
M. Vincent BANNWARTH,
M. François BERTINO,
M. Bernard CARABIN,
Mme Agnès CASTELL,
M. Fabien FORMYWALD,
Mme Magali GILBERT,
Mme Emille HELDERLE,
Mme Magali MISCHÉL,
M. Sébastien MURER,
M. Frédéric PERRIN,
M. Martin PILZ, M. Jean
Noël RAFFNER,
M. Marc SCHIELE,
M. Frédéric SCHWITT,
Mme Martine SCHWARTZ,
Mme Nathalie SIMON,
M. Henri STOLL,
Mme Nathalie TANTET-
LORANG,
M. Yves TISSERAND,
Mme Emille VIE GRAFF,
M. Clément BERTRAND,
Mme Amélie DEMOULIN

Conseillers représentés
(9) :
M. Jean-Luc CLAUDEPIERRE
donna pouvoir à
M. Yves TISSERAND,
Mme Jocelyne HENRY
donna pouvoir à
Mme Agnès CASTELL,
Mme Charlotte KAPLAN
donna pouvoir à
Mme Agnès CASTELL,
Mme Julie LAMOOT donna
pouvoir à
M. Fabien FORMYWALD

Secrétaire de séance :
M. Marc SCHIELE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 11 juin 2026
PRÉFECTURE DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

EXTRAIT n°2026.00083
du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 04 juin 2026 à la mairie d'Ammerschwihr,
2 rue de la Reconnaissance

Sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Présidente de la CCVX

Désignation des représentants à l'Etablissement Public Foncier (EPF)

L'EPF a pour objectif l'acquisition, le portage puis la rétrocession de biens fonciers et immobiliers pour le compte des collectivités membres, préalable à un projet d'aménagement, ainsi que l'accompagnement, l'information et le conseil aux collectivités pour les opérations foncières au service de projets d'intérêt public.

Les statuts de l'EPF indiquent que le conseil communautaire doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à élire à l'Assemblée générale de l'EPF d'Alsace.

M. Henri STOLL et Mme Martine SCHWARTZ se présentent au poste de titulaire.

Résultat :

- M. Henri STOLL : 7 voix pour et une abstention
- Mme Martine SCHWARTZ : 18 voix pour et 2 abstentions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE par :

- 27 Pour (Mme Pauline ADAM, M. Vincent BANNWARTH, M. François BERTINO, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès CASTELL, M. Jean-Luc CLAUDEPIERRE, M. Fabien FORMYWALD, Mme Magali GILBERT, Mme Emille HELDERLE, Mme Jocelyne HENRY, Mme Christine KAPLAN, Mme Julie LAMOOT, Mme Magali MISCHÉL, M. Sébastien MURER, M. Frédéric PERRIN, M. Martin PILZ, M. Jean Noël RAFFNER, M. Marc SCHIELE, M. Frédéric SCHWITT, Mme Martine SCHWARTZ, Mme Nathalie SIMON, M. Henri STOLL, Mme Nathalie TANTET-LORANG, M. Yves TISSERAND, Mme Emille VIE GRAFF, M. Clément BERTRAND, Mme Amélie DEMOULIN)

- 0 Contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUIN 2026

Mme M. ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

RAFFNER en qualité de représentant approuvé à élire à l'Assemblée générale de l'EPF d'Alsace.

La Présidente,

M. Marc SCHIELE

Mme Martine SCHWARTZ

Secrétaire de séance,

M. Marc SCHIELE

M. Marc SCHIELE

Date de mise en ligne : 11/06/2026

Département
du Bas-Rhin

Nombre de membres
en exercice

31

Date de convocation :
03 juin 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DU RHIN

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 juin 2026

Personnes présentes : Yannick TIMMEL - Anne MASSE - Jean-Louis STRASSER - Claude LOBSTEIN - Fabien SITTER - Pascal STOLTZ - Joseph SAUM - Marie HEMMERLE - Florian BUCHMANN - Alain JOERGER - Agnès MEYER - Sandra RUCK - Vanessa MULLER - Eric WEIGEL - Cédric ZERMANN - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Gérard HELFFRICH - Richard PETRAZOLLER - Jean-Luc BALL - Michel GRAUSS - Fabien JOERGER
Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Excusés : Christophe KLEIN représenté par Jacques WEIGEL - Christiane HUSSON représentée par Joseph SAUM - Mylène HECK représentée par Jean-Luc BALL - Frédéric HEYD représenté par Richard PETRAZOLLER - Benoît FOELLER représenté par Marie-Andrée FRITZ

Absent : Jean-Luc STOLTZ - Betty HOLTZMANN

12 - Désignation des délégués à l'EPF d'Alsace

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a adhéré à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace par délibération du 16 octobre 2019.

En application des statuts, l'EPF d'Alsace est composé de membres, collectivités territoriales et leurs groupements, qui demandent leur adhésion :

1. les EPCI à fiscalité propre
2. la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
3. la Région Grand Est.

Chaque membre désigne parmi ses élus des délégués titulaires et suppléants pour siéger à l'assemblée Générale de l'EPF, selon les modalités décrites ci-dessous :

*** les EPCI**

Chaque EPCI est représenté en fonction de sa population (bas RP annuel de l'INSEE) :
- de 1 à 30 000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Publié le 19 juin 2026

- de 30 001 à 50 000 habi
- au-delà de 50 000 habi

*** la CeA**

La CeA est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

*** la Région Grand Est**

La Région Grand Est est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

En vertu des statuts de l'EPF d'Alsace, les EPCI d'une population de moins de 30 000 habitants sont représentés par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner :

- M. WEIGEL Eric en qualité de délégué titulaire
- et
- M. LOBSTEIN Claude en qualité de délégué suppléant

Adopté à l'unanimité

La secrétaire de Séance
Anne URSCH



Pour extrait conforme,
Beinheim, le 18 juin 2026

Le Président
Denis DRION



Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24 JUL 2026

ID : 067-507679033-20260630-2026_070-DE

Publié le 19 juin 2026

